



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR :
M. GÉRARD LAPLANCHE,
PRÉSIDENT DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE**



SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	3
----------------------------------	---

I - Présentation générale des services du SIVOM

<u>1 - Le service public de l'eau potable</u>	5
---	---

A - Territoire de compétence AEP	5
B - Ressources et les ouvrages de production et distribution	5
C - Mode de fonctionnement du Syndicat	6
D - Prestations annexes en lien avec les équipements de défense incendie	6

[2 - Le service public de l'assainissement](#)

A - Contexte statutaire et administratif	7
B - Assainissement collectif	7
C - Assainissement non collectif (ANC) et le SPANC	8
D - Eaux pluviales urbaines	8

II - Le service public de l'eau potable

[1 - Les indicateurs techniques](#)

A - Productions du Syndicat	9
1. Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches	9
2. Production à partir des installations de Mazerier	10
B - Volumes mis en distribution	10
1. Volumes d'eau produits et mis en distribution	10
2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution)	12
C - Détail des achats d'eau	13
D - Détail des ventes d'eau	13
1. Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités	13
2. Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers	14
3. Suivi des consommations des abonnés	15
4. Contrats d'abonnements des abonnés	15
E - Les indicateurs de gestion du réseau	15
1. Vie des branchements	15
2. Cas particulier des branchements au plomb	16
3. Renouvellement de conduites et création d'antennes en régie	16
4. DT et DICT dématérialisées	16

5. Urbanisme	16
6. Renouvellement du parc de compteurs	16
7. Recensement et entretien des ventouses et réducteurs	17
8. Statistiques des fuites sur réseau	17
9. Indicateurs énergétiques	18
10. Coûts d'exploitation des usines de production d'eau potable	19
11. Performances techniques du réseau	20
12. Particularité concernant l'entretien des poteaux incendie	20
F - Qualité de l'eau distribuée	20
1. Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	20
2. Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble	21
3. Mesures liées au Plan Vigipirate	21
<u>2 - Les indicateurs financiers</u>	
A - Prix de l'eau	21
B - Autres indicateurs financiers	22
1. Caractérisation des charges et recettes de fonctionnement du budget principal	22
2. Données de la section d'investissement du budget principal	23
3. Participation financière à une association humanitaire	24
<u>3 - Les indicateurs de performances du service</u>	24
<u>4 - Informations diverses</u>	24

III - Le service public de l'assainissement

<u>1 - Indicateurs techniques et financiers</u>	
A - Assainissement collectif (AC)	26
B - Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	30
<u>2 - Indicateurs de performances du service public de l'assainissement</u>	33

IV - Conclusion

Annexes (sommaire en 2^{ème} partie)

PREAMBULE

Le SIVOM Sioule et Bouble, créé en 1941, est devenu un syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il couvre 46 communes, soit environ 26 678 habitants (recensement INSEE de 2018) et intervient en régie sur 4 domaines de compétences et sur une prestation de service :

- L'alimentation en eau potable (compétence obligatoire),
- L'assainissement collectif (optionnel),
- L'assainissement non collectif (optionnel),
- Les eaux pluviales urbaines (optionnel),
- L'entretien des poteaux et bouches d'incendie (prestation de service).

Le syndicat est géré par un comité syndical composé de deux délégués titulaires et/ou délégués suppléants par commune. Parmi ceux-ci sont élus 19 membres du bureau syndical composé du Président, de quatre Vice-présidents et de quatorze membres. Un conseil d'exploitation des régies eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif conjoint avec le bureau donne un avis systématique en amont des réunions du comité syndical. Un membre extérieur du comité syndical et du bureau siège dans ce conseil d'exploitation.

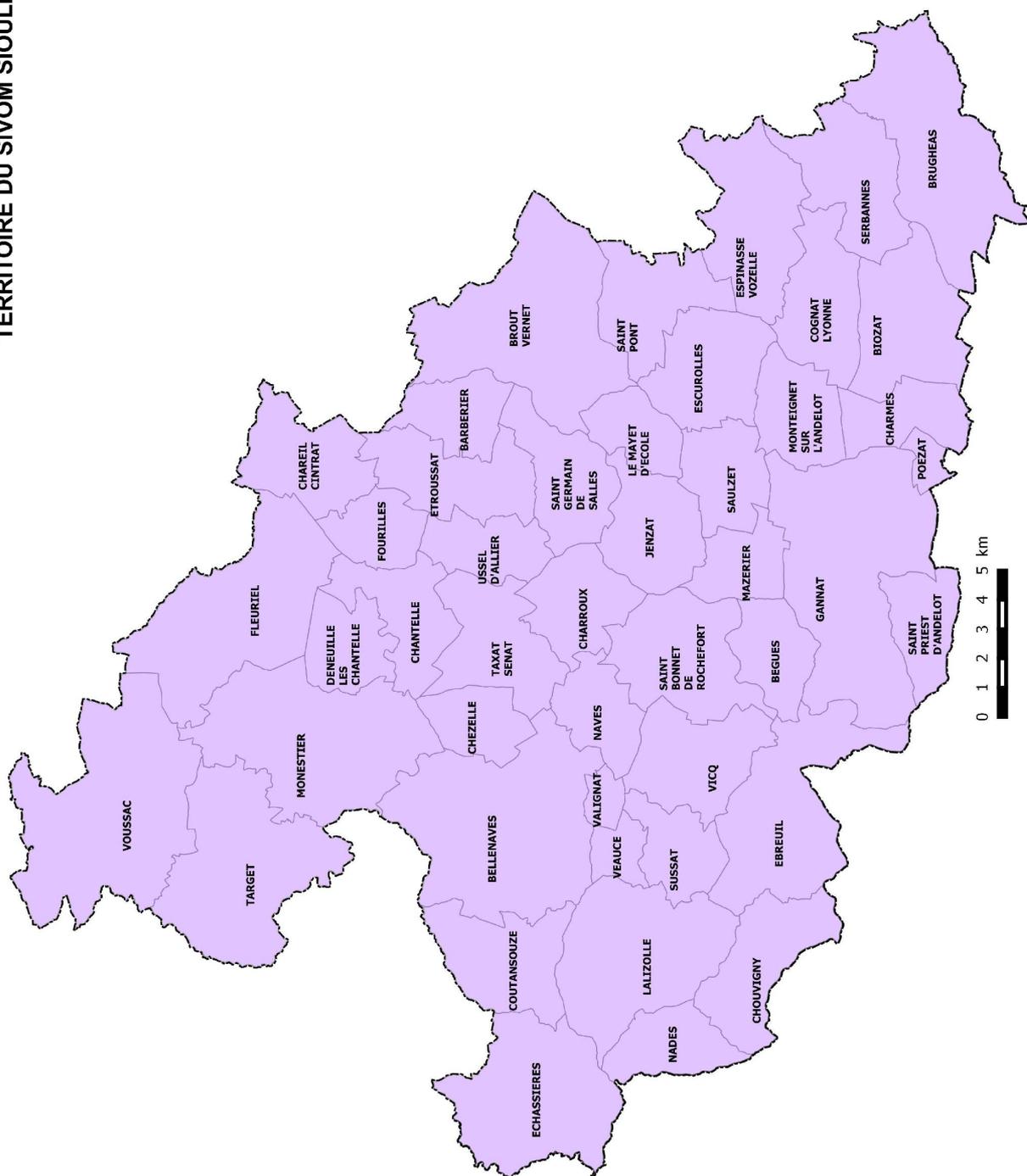
En 2020, une équipe de 30 agents professionnels a assuré la continuité du service public. Le syndicat améliore en permanence les conditions de travail des agents en termes de moyens techniques (matériel, véhicules, ...) et de sécurité, et veille, par le biais de la formation professionnelle continue, à maintenir et faire évoluer leurs qualifications et connaissances professionnelles.

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Rapport sur le Prix de la Qualité du Service (RPQS) doit être établi annuellement par les collectivités assurant les services eau et assainissement. En application de la loi NOTRe, le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, stipule que le délai de présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est de neuf mois au plus tard suivant la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre de l'année en cours**. Ce rapport a pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le RPQS 2020 du SIVOM Sioule et Bouble est présenté au comité syndical le 15 juin 2021.

Ce rapport présente les activités du syndicat pour l'année 2020. Il a été établi avec la contribution de tous les agents du syndicat qui suivent et tiennent à jour régulièrement des tableaux de bord. Une présentation générale des services est réalisée et une description à l'aide d'indicateurs techniques et de performance du service est ensuite détaillée.

TERRITOIRE DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE



I - Présentation générale des services

1 - Le service public de l'eau potable

A – Territoire de compétence AEP

Le syndicat exerce pour les 46 communes membres, la compétence obligatoire et totale relative à « la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, ainsi que le schéma de distribution de l'eau potable ».

Le nombre d'abonnés est de 17 597 en 2020, pour une population de 26 678 (« *Population municipale 2018*»). La plus petite commune rurale desservie par le syndicat est VEAUCE (60 abonnés, 38 habitants INSEE), tandis que la plus importante est GANNAT (3 272 abonnés, 6 050 habitants INSEE). Cinq communes ont moins de 100 abonnés, 33 communes ont entre 100 et 500 abonnés et 8 ont plus de 500 abonnés. L'Annexe 1 présente l'évolution du nombre d'abonnés durant ces huit dernières années (2013-2020).

B – Ressources et les ouvrages de production et de distribution

Pour desservir l'ensemble de ces communes, le syndicat dispose des ressources, ouvrages et équipements suivants :

→ Dans le Puy de Dôme :

- La ressource principale du syndicat se situe sur la commune de Saint-Ours les Roches à une altitude d'environ 800 m. Il s'agit du captage sous-basaltique du Puy de Louchadière constitué d'une galerie subhorizontale de près de 1 800 mètres de long et creusée dans les années 1950 - 1955. Selon l'intensité des facteurs météorologiques au cours de l'année (précipitations et enneigement), la production de la ressource est très variable et saisonnière (maximum au printemps et étiage en fin d'été et à l'automne).
- Une conduite de diamètre 450 mm raccorde sur environ 1,4 km la galerie de Louchadière à l'usine de traitement et de production d'eau potable de Saint-Ours les Roches.
- L'usine de traitement et de production d'eau potable, située au lieu-dit « les Chaumes », traite 8 600 m³/jour d'eau issue des ressources de Louchadière et de l'exhaure de Peschadoires (cette dernière ressource appartient et est gérée par le SIAEP Sioule et Morge). L'usine d'eau potable de St Ours, créée par le SIVOM Sioule et Bouble, a été mise en service en juin 2010. Elle permet, par un procédé spécifique, d'extraire le radon, d'abaisser l'arsenic présent dans les deux ressources et de réaliser une mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau distribuée. Son exploitation est maintenant bien maîtrisée par les agents.
- Des conduites d'adduction d'eau (fonte diamètres 400 mm et 300 mm), traversent le Puy de Dôme, des réservoirs de Saint-Ours (réservoirs appartenant au SIVOM Sioule et Morge où de l'eau provenant de Peschadoires est mélangée) jusqu'au réservoir des Brayards à Champs (environ 38 km). Elles sont en partie doublées sur leur parcours (environ 18 km) et sont utilisées en commun avec le SIAEP de Sioule et Morge (propriété indivis des deux syndicats).

→ Dans l'Allier :

- Une conduite d'adduction d'eau (diamètres 300 et 250 mm), appartenant au SIVOM Sioule et Bouble, permet de raccorder le réservoir des Brayards (Champs) au réservoir de tête de La Serre (Bègues) sur environ 6,8 km et est en partie doublée (passage de l'autoroute A71).
- La deuxième ressource du syndicat est une prise d'eau dans la rivière la Sioule (station de pompage) située au lieu-dit « la Vernue » sur la commune de Mazerier (capacité actuelle 2 500 m³/jour) ;
- Une usine de potabilisation de l'eau brute de la Sioule est située au lieu-dit « la Contrée » sur la commune de Mazerier.

Elle produit l'eau potable distribuée aux abonnés du secteur urbain de GANNAT. La station construite dans les années 1970-1971 utilise une filière de traitement de technologie ancienne

(floculation/décantation, filtration sur sable, ozonation) et les ouvrages de génie civil présentent des fragilités structurelles.

- La commune de Brugheas, adhérente au SIVOM Sioule et Bouble depuis le 1^{er} janvier 2015, est quant à elle alimentée en partie (Bois Randennais) par une ressource en eau potable située sur la commune de Bellerive sur Allier appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon (eau de nappe de l'Allier). Le reste du territoire de cette commune est alimentée par le réseau principal du SIVOM Sioule et Bouble.
- Pour assurer la distribution de l'eau potable, le Syndicat possède 38 réservoirs (capacité totale de 22 150 m³), 7 stations de reprise réparties sur le territoire et environ 1 250 km de canalisations desservant les abonnés.

Le syndicat bénéficie par ailleurs des interconnexions de secours réalisées par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) permettant des échanges d'eau en six points du territoire :

- Au Nord, par le SIVOM Rive Gauche d'Allier – répartiteur des Manteaux (commune de Deux-Chaises) à partir des puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay/Allier). Une conduite de diamètre 300 mm transporte l'eau jusqu'au réservoir de tête du SIVOM, le réservoir de la Serre à Bègues (32,5 km) ;
- A l'Est, par la commune de Bellerive-sur-Allier (3,2 km), à partir du réservoir des Monzières, ainsi que par la commune de Vendat (850 m) à Lourdy (eau de nappe de l'Allier) et la commune de Brugheas (4,8 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Le Léry, le Mont Libre) et le réservoir de La Serre permettant de subvenir entièrement aux besoins de la Ville quand les installations de Mazerier sont à l'arrêt (0,65 km) ;
- Entre les réservoirs de Gannat (Mont libre) et de St Priest d'Andelot (3,2 km),
- Entre les réservoirs de Veauce et de la Bosse (8 km).

C – Mode de fonctionnement du Syndicat

Le syndicat assure en régie :

- Les interventions courantes sur réseau : renouvellement des compteurs (300 en 2020) et pose/dépose/reprise ou réalisation de branchements à la demande des communes ou de particuliers (152 en 2020).
- Les travaux neufs, et notamment la réalisation d'antennes pour desservir de nouveaux lotissements ou zones d'activités, nécessitant une programmation pour permettre la mise en place d'une équipe complète dans les délais convenus. En 2020, 4 interventions ont été réalisées.
- Les interventions d'urgence comme les réparations de fuites sur canalisations ou branchements. En 2020, 185 interventions ont été réalisées, dont 45% (84 fuites sur conduites) en dehors des heures ouvrables (astreintes). En effet, le personnel du syndicat est mobilisable 24h/24h, 7j/7 afin de garantir la continuité du service public.

Pour réaliser ces interventions en régie, le Syndicat dispose d'un parc de véhicules et engins de chantier dont la liste est présentée en **Annexe 9**. Il veille à renouveler régulièrement ces véhicules et matériels pour conserver un parc en bon état de fonctionnement.

Les travaux de renouvellement/renforcement concernant les conduites de gros diamètres (à partir de 150 mm) font l'objet de programmes annuels confiés à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de travaux.

D – Prestation en lien avec les équipements de défense incendie

Depuis 2004, le syndicat a la possibilité de réaliser des prestations annexes liées à la vérification et à l'entretien des équipements de défense incendie (bouches et poteaux incendie), dont la responsabilité de bon fonctionnement revient aux maires de chaque commune. Par ailleurs, le syndicat peut réaliser des travaux de réparation, remplacement ou pose d'hydrants à la demande des communes.

Un budget annexe spécifique retrace les opérations relevant de cette activité et présente clairement les dépenses et recettes afférentes. Cette activité reste « marginale » au regard de l'activité principale du syndicat.

En 2009, le syndicat a proposé, aux communes qui le souhaitent, la mise en place d'une convention d'une durée de 3 ans pour réaliser des prestations de contrôle et d'entretien des équipements de défense incendie.

En 2020, sur 44 communes adhérentes à cette prestation, 17 ont reçu un rapport annuel avec un descriptif des interventions réalisées par le SIVOM, de l'état des ouvrages et des améliorations à envisager. Pour les autres communes, compte-tenu du contexte sanitaire la prestation a été stoppée car jugée non prioritaire et les contrôles ont été reportés à 2021.

Une personne est affectée à cette prestation de service.

2 – Le service public de l'assainissement

A - Contexte statutaire et administratif

Les statuts du SIVOM Sioule et Bouble ont été modifiés le 1er Janvier 2020, date à laquelle le syndicat s'est transformé en Syndicat Mixte fermé.

Les communes membres peuvent librement adhérer par délibération simple aux options suivantes :

- ↳ **Option assainissement collectif**: « le syndicat exerce, aux lieu et place de ses membres lui ayant expressément transféré cette attribution, *la totalité de la compétence relative au service de l'assainissement collectif tel que défini par l'article L.2224-8 I et II du CGCT* »,
- ↳ **Option assainissement non collectif** : « le syndicat exerce, aux lieu et place de ses membres lui ayant expressément transféré cette attribution, *la totalité de la compétence relative au service de l'assainissement non collectif tel que défini par l'article L.2224-8 III du CGCT*»,
- ↳ **Option eaux pluviales** : « le syndicat exerce, aux lieu et place de ses membres lui ayant expressément transféré cette attribution, *la totalité de la compétence relative aux eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT*».

Le transfert de la ou des compétence(s) optionnelle(s) prend **effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit** la date de la délibération de transfert prise par la commune, et ce, pour une durée indéterminée, sous réserve de l'éventuelle reprise de la compétence selon les conditions définies dans les statuts du syndicat.

En 2020, le syndicat a géré toutes les communes en assainissement non collectif (sauf celles situées sur Vichy Communauté), 6 communes en assainissement collectif et aucune commune en eaux pluviales urbaines.

En 2020, trois personnes étaient affectées au service assainissement collectif et non collectif dont un agent à temps partiel à 50%. Afin de renforcer le service assainissement collectif, un agent supplémentaire a été recruté en octobre 2020.

B – L'assainissement collectif

De 2002 à 2019 le syndicat pouvait, pour les communes qui le souhaitent, exploiter les systèmes d'assainissement collectif (réseaux et station d'épuration).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le syndicat peut, pour les communes qui le souhaitent, gérer la totalité de la compétence assainissement collectif, c'est-à-dire, le fonctionnement et les investissements.

En 2020, ce sont 6 communes sur 24 qui adhèrent au service assainissement collectif : Bellenaves, Chantelle, Ebreuil, Escurolles, Fleuriel, St Priest d'Andelot.

Il est important de préciser que les communes de St Pont, Brugheas, Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne relèvent de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté pour cette compétence.

C – L’assainissement non collectif (ANC) et le SPANC

La loi sur l’eau du 3 janvier 1992 a imposé la réalisation d’un diagnostic des assainissements non collectif afin de créer un SPANC (service public d’assainissement non collectif). Cet état des lieux a été réalisé entre 2010 et 2012 avec l’aide de financements publics accordés uniquement pour cette création de service. En octobre 2005, le SPANC du SIVOM Sioule et Bouble était créé.

Le rôle du SPANC est de contrôler les systèmes d’assainissement non collectif (ANC) lors des créations, des ventes ou des réhabilitations. Avec la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 des contrôles de l’entretien et du bon fonctionnement des installations d’ANC sont imposés selon une périodicité qui ne peut pas excéder 10 ans. Depuis mars 2018, ces contrôles ont été mis en place tous les 8 ans par décision du Comité Syndical. La gratuité des contrôles n’est pas possible car le montant de la redevance doit être justifié par le coût du service rendu avec un budget équilibré en recettes et en dépenses.

Le contrôle de bon fonctionnement, similaire à un « contrôle technique pour un véhicule », consiste à :

- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué ;
- Repérer les défauts d’entretien et l’usure éventuelle des éléments du dispositif ;
- Evaluer l’impact environnemental et sanitaire de l’installation ;
- Conseiller l’utilisateur sur le bon entretien et le bon fonctionnement de son installation.

Le montant de la redevance du contrôle de bon fonctionnement intègre le temps passé par l’agent pour le déplacement, la vérification du dispositif sur le terrain, la saisie des informations administratives, techniques et cartographiques sur le logiciel métier correspondant, l’édition et l’envoi d’un rapport.

Les tarifs des différents contrôles effectués par le SPANC sont validés annuellement par le comité syndical et est à la charge du propriétaire de l’habitation.

En 2020, ce sont 41 communes sur 46 qui adhèrent au SPANC. La liste des communes rattachées au SPANC intercommunal est consultable en **Annexe 8A**. Il est important de préciser que les communes de St Pont, Brugheas, Serbannes, Espinasse-Vozelle et Cognat-Lyonne relèvent de la Communauté d’agglomération Vichy Communauté pour cette compétence.

D – Les eaux pluviales urbaines

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le syndicat peut, pour les communes qui le souhaitent, gérer la totalité de la compétence eaux pluviales urbaines, c’est-à-dire, le fonctionnement et les investissements.

Aucune commune n’a transféré cette compétence au syndicat en 2020.

Afin de cadrer le périmètre d’intervention de cette compétence, une convention est en cours d’élaboration. Les participations financières des collectivités sont notamment à préciser étant donné qu’elles seront les seules rémunérations du service. Un état des lieux est notamment nécessaire afin d’établir un programme de travaux et fixer les cotisations annuelles des collectivités.

II - Le service public de l'eau potable

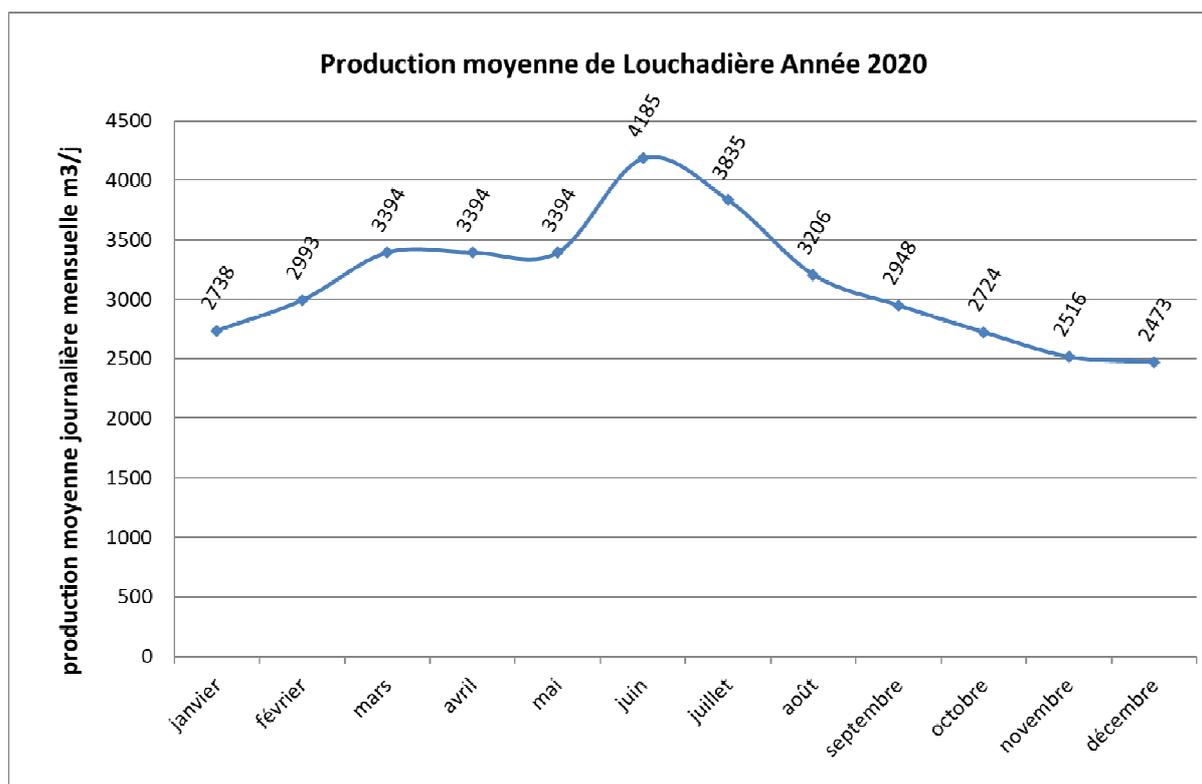
1 - Les Indicateurs Techniques

A – Productions du Syndicat

1 – Production à partir des installations de Saint-Ours les Roches

1-1 La ressource de la galerie de Louchadière :

En 2020 la production moyenne journalière mensuelle de Louchadière a augmenté de janvier à juin puis diminué de juin à décembre, en passant de 31,7 l/s (2 738 m³/j) en janvier à 48,5 l/s (4 185 m³/j) en juin 2020.



La concentration moyenne en arsenic de l'eau de Louchadière est en général située à 30 µg/l.

Les volumes d'eaux brutes entrés dans l'usine pour être traités en 2020 sont respectivement de :

- 1 147 635 m³ pour Louchadière (+ 25 % par rapport à 2019)
- 1 837 475 m³ pour Peschadoires (- 6 % par rapport à 2019).

Sur les **2 985 110 m³ d'eaux brutes entrés dans l'usine** (+ 3,5 % par rapport à 2019), la part d'eau venant de Louchadière a été de 39 % (32 % en 2019).

La production de Louchadière a été très limitée en 2020 et a nécessité l'achat d'un volume d'eau au SI de Sioule et Morge.

1-2 – Eau traitée issue de l’usine de St Ours :

L’usine de traitement de l’eau potable à St Ours les Roches a été construite pour permettre de :

- traiter prioritairement l’eau de Louchadière qui contient de l’arsenic (entre 25 et 35 µg/L) par la mise en œuvre du procédé « GEH » en fixant l’élément chimique sur un matériau à base d’oxyhydroxyde de fer,
- réduire l’agressivité de l’eau en reminéralisant (ajout de carbonate de calcium).

Ce traitement efficace permet, en sortie d’usine, d’atteindre l’équilibre calcocarbonique et un taux d’arsenic compris entre 0 et 5 µg/L. Mélangée ensuite à 50% avec des eaux brutes de Peschadoires (taux d’arsenic entre 12 et 16 µg/L), la qualité de l’eau mise en distribution pour les deux syndicats passe à un taux d’arsenic de 10 µg/L (seuil réglementaire). Par contre l’équilibre calcocarbonique n’est alors plus atteint après ce mélange des eaux. Cet équilibre pourra être obtenu lorsque l’eau de Peschadoires sera aussi à l’équilibre.

En 2020, l’usine a produit **2 955 149 m³ d’eau** (+ 4 % par rapport à 2019), **soit 93 %** de sa capacité de production annuelle contractuelle (3 153 600 m³). Cela correspond à un volume journalier moyen d’eau traitée de 8074 m³/j, soit 93 l/s (sur 366 jours de fonctionnement).

Le volume des eaux de services comptabilisé (nettoyage de filtres et vidange/rechargement de filtres), de 29961 m³, est relativement identique à 2019 (+ 9 %).

2 – Production à partir des installations de Mazerier

2-1 La station de pompage de « la Vernue » :

Sur 2020, les volumes d’eau brute pompés dans le bief de la Sioule ont été de 222 123 m³ (- 30 % par rapport à 2019), soit en moyenne 974 m³/j ou 11,3 l/s (sur 228 jours de fonctionnement).

Durant l’année, 8 arrêts du pompage et de la station ont été nécessaires, l’ensemble des ces arrêts étaient liés à des problèmes de performance du process de traitement. Le pompage est à l’arrêt depuis le 23 octobre 2020.

2-2 L’usine de traitement de « la Contrée » :

L’usine de Mazerier a traité 193 407 m³ (- 36 % par rapport à 2019), soit 848 m³/j, soit 10 l/s (sur 228 jours de fonctionnement).

La différence de volume d’eau entre l’entrée et la sortie de l’usine de Mazerier est de 28 716 m³, soit une moyenne de 125 m³/j, soit 1,45 l/s utilisé pour les eaux de service (nettoyage de filtres et extraction de boues). Ce volume d’eau de service est supérieur à celui de 2019 compte tenu du nombre de dysfonctionnements plus importants en 2020 qui ont nécessité plus de nettoyages et plus de réglages.

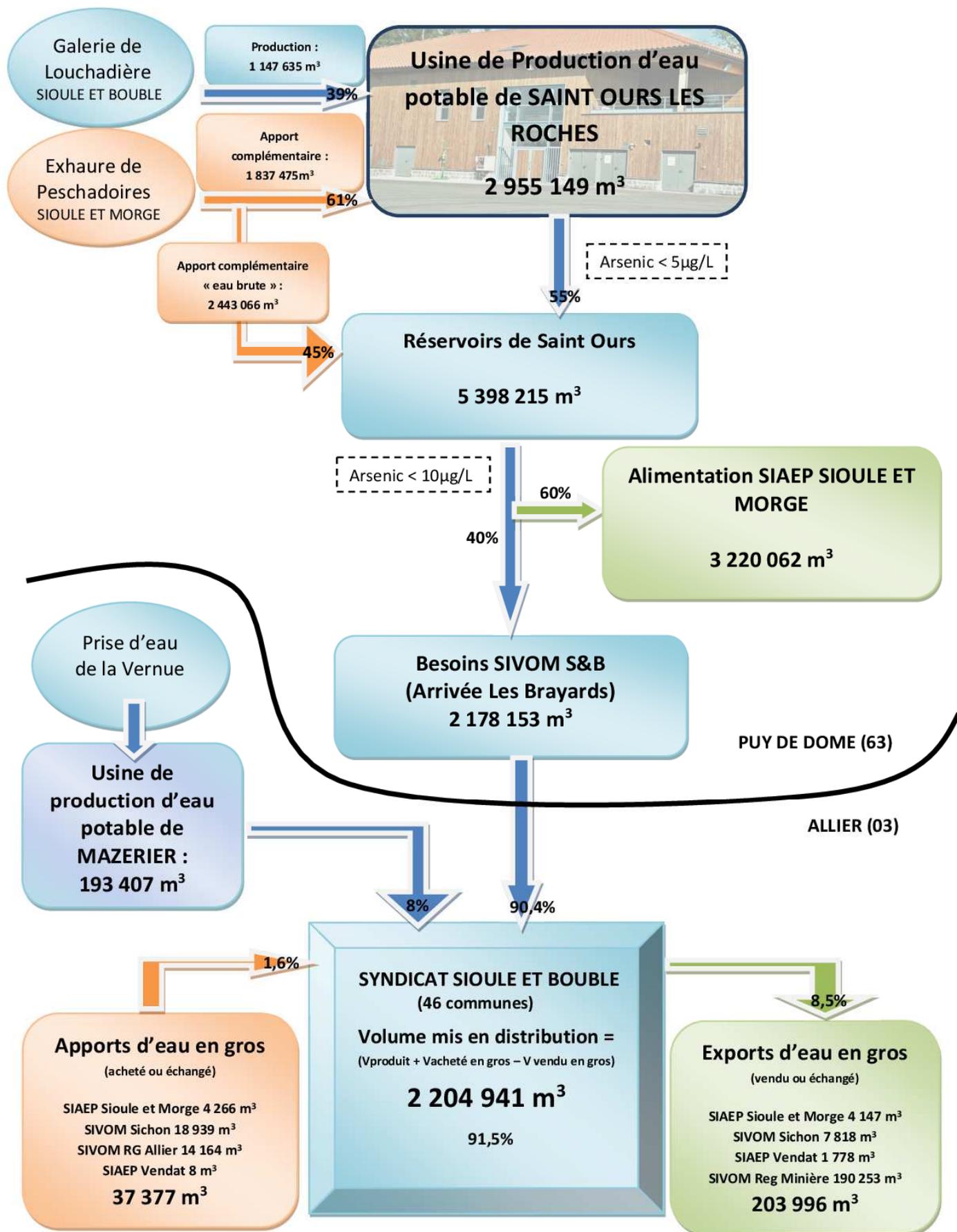
Compte tenu des problèmes de turbidité de l’eau en sortie de process liés à la vétusté importante de l’installation (canalisations du décanteur défectueuses), l’usine est à l’arrêt depuis le 23 octobre 2020.

B - Volumes mis en distribution

1. Volumes d’eau produits et mis en distribution

Il faut différencier les volumes mis en distribution à partir des installations de production du Syndicat, des volumes mis en distribution pour subvenir aux besoins du Syndicat. Le schéma ci-après présente les volumes produits, mis en distribution et les apports/exports d’eau achetés ou échangés.

SYNOPTIQUE « BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, MIS EN DISTRIBUTION, ACHETES OU ECHANGES »



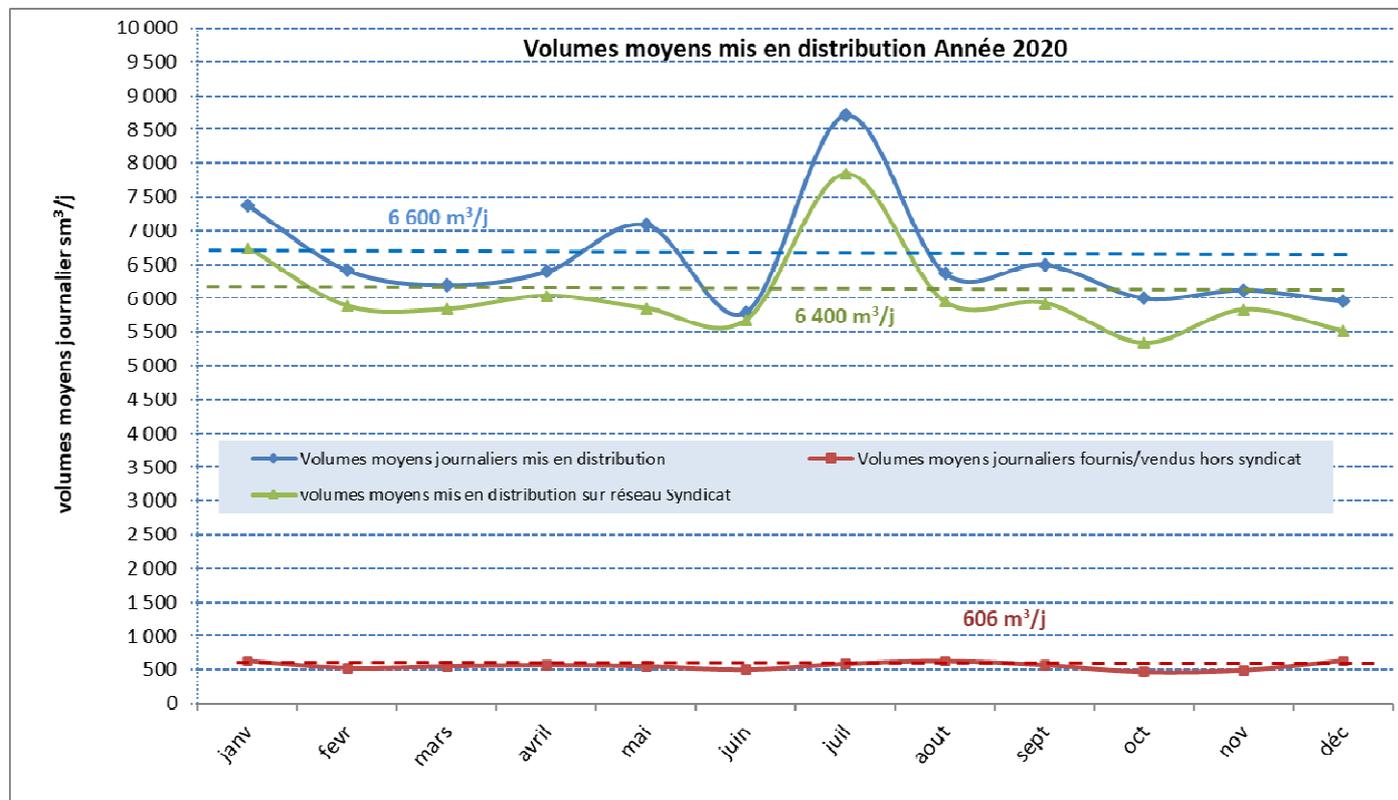
3 148 556 m³ ont été produits par les usines de Saint-Ours et Mazerier (- 0,5 % par rapport à 2019), soit 8602 m³/j, soit environ 100 l/s. Ce volume reste supérieur aux besoins propres du Syndicat, mais il est important de préciser que sur les 2 955 149 m³ produits par l'usine de St Ours, seuls 40% arrivent au réservoir des Brayards. Le restant alimente le SIA de Sioule et Morge.

Au final, le volume total mis en distribution sur le réseau du Syndicat est de **2 178 153 m³** (+ 2 % par rapport à 2019). Il est composé :

- des apports d'eau arrivant du Puy de Dôme (mélange eau traitée de l'usine/eau brute de Peschadoires) à partir des Brayards (commune de Champs) : **2 178 153 m³** (+ 9% par rapport à 2019),
- des volumes produits à partir de la station de Mazerier pour la Ville de Gannat : **193 407 m³** (- 36 % par rapport à 2019), en effet de nombreux dysfonctionnements du décanteur de la station de traitement ont engendrés des arrêts prolongés. Cette unité de production est vétuste et de graves détériorations ont été constatées durant l'année 2020 sur les tuyaux d'amenés en fond du décanteur, contraignant le syndicat à stopper totalement la production de septembre à décembre.
- des apports d'eau en gros provenant du SI de Sioule et Morge (« Les Pénots » à La Bosse, Saint Priest d'Andelot), du SIVOM de la Vallée du Sichon, du SIVOM Rive Gauche Allier et du SIAEP Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat : **37 377 m³** (- 37% par rapport à 2019),
- moins les exports d'eau en gros pour le SI Sioule et Morge, le SIVOM Région Minière, le SIVOM Rive Gauche Allier, le SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy en Rollat et Vichy Communauté (anciennement le SIVOM de la Vallée du Sichon) : **203 996 m³** (- 9% par rapport à 2019).

2. Evolution des besoins mensuels (volumes mis en distribution) :

En 2020, le volume moyen journalier d'eau mis en distribution (volumes produits et volumes échangés ou achetés) s'établit à 6 600 m³/j (6 433 m³/j en 2019). Le graphe ci-après présente l'évolution des besoins journaliers moyens pour 2020 (sur la base des volumes mensuels) et différencie les besoins liés aux abonnés du réseau du SIVOM Sioule et Bouble (en vert) de ceux liés à la fourniture d'eau (volumes échangés ou vendus) hors syndicat (en rouge).



C – Détail des achats d'eau (à partir des facturations)

Les apports d'eau en gros par le biais d'interconnexions réalisées par le SMEA (Syndicat mixte des eaux de l'Allier) comme celle du SIVOM Rive Gauche Allier à Souvigny, peut fournir de l'eau, aux autres syndicats en situation de secours, à partir de puits en nappe alluviale de l'Allier (Contigny et Monétay-sur-Allier). Cette eau ne contenant pas d'arsenic permet, par un mélange adapté, de distribuer une eau potable ayant une teneur en arsenic inférieure à 10 µg/l. Cet achat d'eau peut s'avérer nécessaire lorsque l'usine de Saint-Ours produit insuffisamment ou est à l'arrêt.

Volumes des apports d'eau ayant fait l'objet d'une facturation (en m³)	2019	2020
1 – SI Sioule et Morge (*)	1 068 457	1 030 518
2 – SIVOM Rive Gauche Allier	35 051	14 164
3 – SIAEP de Vendat	12	8
4 – Vichy Communauté (SIVOM de la Vallée du Sichon) (**)	13 242	18 939
TOTAL DES ACHATS D'EAU 1+2+3 m³	1 116 762	1 063 629

() De ces volumes facturés sont déduits les volumes fournis par le SIVOM Sioule et Boule.*

*(**) Ces volumes facturés ne tiennent pas compte des volumes d'eau utilisés pour le renouvellement de l'eau au niveau des interconnexions.*

En 2020, le Syndicat a acheté :

- **1 030 518 m³ au SI Sioule et Morge**, qui n'a pas été payé pour l'instant en l'absence de facture. Les volumes achetés sont restés stables par rapport à 2019 (1 068 457 m³ en 2019). Cet achat important est dû à une faible production du captage de Louchadière, il est basé sur le coût énergétique de la production totale des exhaures de Peschadoires.
- **14 164 m³ au SIVOM Rive gauche Allier** pour une dépense de 3 015,26 € HT (0,212 € TTC/m³). Par rapport à 2019, cet achat est en baisse (35 051 m³ en 2019).
- **8 m³ au SIAEP de Vendat** qui n'a pas été payé pour l'instant en l'absence de facture. L'interconnexion SMEA entre le réservoir de Lourdy à Vendat (pour le SIAEP de Vendat) et le hameau des Arcis sur la commune de Brout Vernet (pour le SIVOM Sioule et Boule) a été faiblement utilisée en 2019.
- **18 939 m³ à Vichy Communauté (anciennement SIVOM de la Vallée du Sichon)** qui n'a pas été payé pour l'instant en l'absence de facture correspondant à l'achat d'eau pour alimenter les abonnés de Brugheas depuis le transfert de la gestion de l'eau potable au SIVOM Sioule et Boule depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour un total de 2 204 941 m³ mis en distribution en 2020, les apports d'eau en gros dans l'Allier représentent 37 377 m³, sans les apports du SI de Sioule et Morge, soit 1,7% (3% en 2019). Cependant il est important de souligner que sans les apports du SI de Sioule et Morge, le SIVOM Sioule et Boule n'aurait pas pu alimenter tous ses abonnés en eau potable.

D – Détail des ventes d'eau

1- Volumes d'eau fournis aux abonnés particuliers et aux collectivités

Il convient tout d'abord de distinguer les volumes d'eau mis en distribution à partir du réseau d'adduction (voir ci-dessus), les volumes d'eau comptabilisés aux abonnés et ceux facturés aux collectivités dans le cadre de la vente en gros. Avec un volume d'eau produit de 3 148 556 m³ et un volume mis en distribution de **2 204 941 m³**, les ventes d'eau (particuliers et collectivités) atteignent **1 833 677 m³**.

Volumes d'eau vendus (en m ³)	2019	2020
1 - Volumes d'eau comptabilisés aux abonnés	1 581 681	1 641 646
2 – Volumes vendus en gros facturés	213 039	192 031
SIVOM Région Minière pour les communes limitrophes	65 226	53 306
SMEA au réservoir des Manteaux	135 922	136 947
<i>SIVOM Région Minière</i>	<i>135 922</i>	<i>136 947</i>
<i>SIVOM Rive Gauche Allier</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
SMEA (SIAEP de Vendat/Charmeil/St Rémy-en-Rollat)	10 197	1 778
Vichy Communauté (SIVOM Vallée du Sichon)	0	0
TOTAL DES VENTES D'EAU 1+2 m³	1 794 720	1 833 677

(**Les échanges et ventes d'eau avec le SI de Sioule et Morge et le SIVOM de la Vallée du Sichon (Brugheas) sont déduits des volumes achetés et donc des sommes dues sans facturation spécifique. Le volume total d'eau comptabilisé pour l'année 2020 est de 1 641 646 m³. Le volume d'eau vendu en gros (facturé et non facturé) est quant à lui de 980 992 m³.*

S'agissant de la vente en gros (sans les échanges d'eau avec le SI Sioule et Morge), le syndicat a fourni 192 031 m³ d'eau, pour 51 702,97 € HT sans redevances (61 232,19 € TTC) de recettes, ce qui correspond à un prix moyen de vente de 0,319 € TTC/m³. Cela représente 9% d'eau vendu sur les 2 204 941 m³ d'eau mis en distribution.

Le volume d'eau consommé sans comptage est estimé à 93 250 m³. Les volumes d'eau de service du réseau sont estimés quant à eux à 20 090 m³ (nettoyage de réservoirs, désinfection des réseaux après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne).

2 – Précisions sur les ventes d'eau aux abonnés particuliers

Le nombre d'abonnés recensés faisant l'objet d'une facturation d'eau en 2020 est de **17 597**. Le nombre d'habitants desservis (y compris secteur urbain de Gannat) est de 26 678 (population municipale INSEE année 2018).

Les **Annexes 1 et 2** présentent l'évolution des abonnés et des consommations par commune de 2013 à 2020. En croisant les données de ces deux annexes, il est possible de dégager des ratios de consommation.

A partir des données de consommations facturées après dégrèvement	Nombre d'habitant/abonnement	m ³ consommé/abonnement/an	m ³ consommé /habitant/an	Litres/habitant/jour
Minimum	0,63	15,23	24,05	65,90
Maximum	1,96	124,88	123,04	337,10
Moyenne	1,52	93,29	61,54	168,59

On constate que la consommation moyenne d'eau potable sur le territoire du SIVOM Sioule et Bouble est de 61.54 m³/habitant/an et que les besoins d'eau pour les abonnés du syndicat sont de 1 641 646 m³ pour l'année 2020. Actuellement, la seule ressource d'eau potable du captage de Louchadière (1 147 635 m³) ne suffirait pas à alimenter les abonnés du syndicat Sioule et Bouble même sans tenir compte des besoins liés aux eaux de services de 20 090 m³ (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purges de lavage des conduites, surpresseurs, analyseurs en ligne) et aux volumes d'eau consommés sans comptage de 93 250 m³ (essais poteaux incendie, manœuvre poteaux incendie, chasses d'eau assainissement).

La deuxième ressource en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble sur la rivière de la Sioule et les interconnexions avec le SMEA restent donc indispensables.

Il est important de préciser aussi que la desserte en eau de l'habitat collectif n'est pas toujours individualisée. Il peut donc y avoir plusieurs foyers regroupés sous un abonnement unique (compteur général de l'immeuble). De plus, dans les communes rurales, il faut tenir compte des abonnements liés aux compteurs des activités agricoles (branchements herbagers et stabulations) qui augmentent nettement les consommations par habitant.

3- Suivi des consommations des abonnés

Au total, 27 114 factures ont été établies en régie par le SIVOM Sioule et Bouble en 2020. Depuis 2020, l'abonnement du compteur est facturé en totalité sur la régularisation de l'année. La diminution du nombre de factures annuelles entre 2019 (35 163) et 2020, moins 8 049 factures s'explique ainsi, car il n'y a pas eu de factures d'acompte d'abonnement seul.

La mensualisation de l'eau potable a été proposée à l'ensemble des abonnés du syndicat et a permis en 2020 de recueillir 18.31% d'abonnés mensualisés.

Le suivi des consommations des abonnés et l'accès par les agents du SIVOM au compteur d'eau a été poursuivi en 2020. En effet, les index des compteurs situés à l'intérieur de propriétés fermées ne sont pas communiqués régulièrement par leur propriétaire. En application de l'article 3.3 du règlement de services, des courriers en recommandés avec accusés de réceptions leur ont été adressés.

D'autre part, la transmission des index par le site internet est possible depuis 2015. Ce mode d'échange a permis en 2020 de recueillir 1 087 index (COVID) et a ainsi facilité la relève des compteurs d'eau potable (709 en 2019).

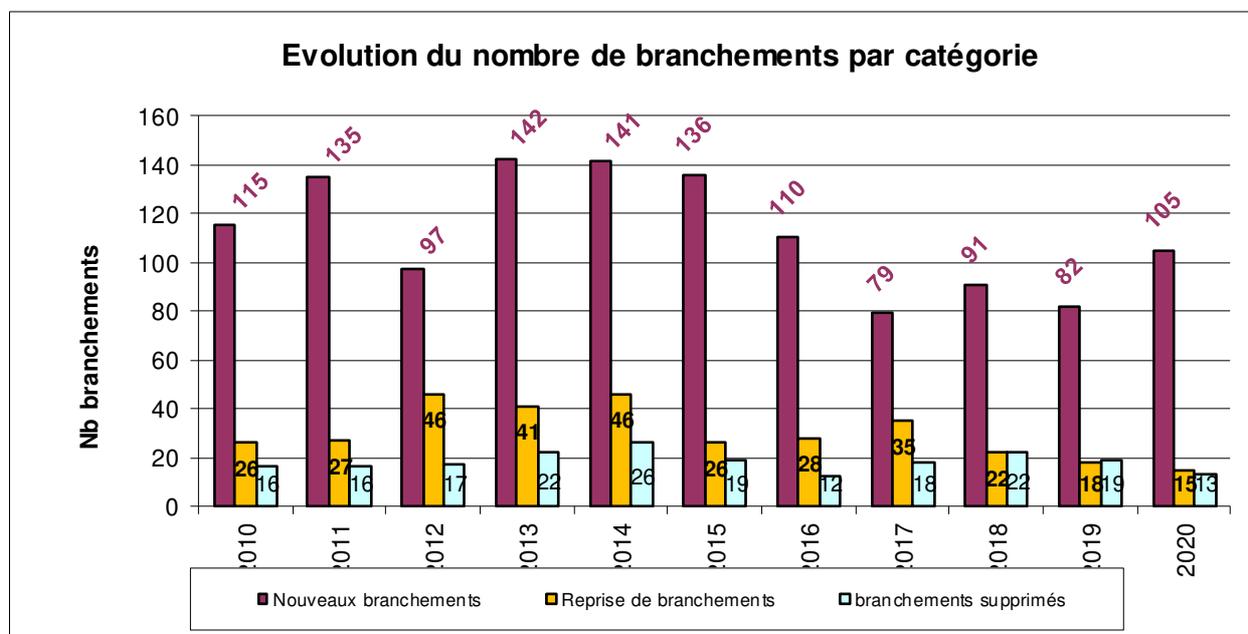
4- Contrats d'abonnement des abonnés

Tout au long de l'année 2020, le syndicat a enregistré 1 093 mutations d'abonnés sur les 46 communes membres, qui ont générées 893 factures de fins de compte.

E – Indicateurs de gestion du réseau

1 – Vie des branchements

L'histogramme ci-dessous retrace les statistiques relatives à la « vie » des branchements sur l'ensemble du territoire du syndicat sur les 10 dernières années :



En 2020, le nombre de branchements neufs est de 105 et a nécessité la réalisation préalable de 178 visites et l'émission de 178 devis. Ce nombre de branchement a monté par rapport à 2019 (82).

Les communes sur lesquelles ont été installés le plus de branchements neufs sont BRUGHEAS (8), GANNAT (9), EBREUIL (12), SERBANNES (6), ESPINASSE VOZELLE (6).

Afin de faciliter la relève des compteurs, la mise en place des branchements à l'extérieur des habitations est favorisée. En 2020 sur 24 devis réalisés, 15 branchements ont été déplacés.

Certains branchements ne sont plus reliés à des abonnements en cours, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations abandonnées, en ruine ou en l'absence de propriétaire identifié. 13 branchements ont été supprimés.

Le nombre total de branchements au 31 décembre 2020 est de 17 597 branchements.

2 – Cas particulier des branchements au plomb

Sur le territoire du syndicat, 5 branchements en plomb restaient à supprimer dont 4 sur Gannat et 1 sur Brugheas. 3 branchements en plomb ont été supprimés à Gannat et 1 à Brugheas. Les branchements en plomb restant seront supprimés en 2021 (1 sur Gannat).

3 – Renouvellement de conduites et création d'antennes

Dès que c'est possible, techniquement et financièrement, le syndicat essaie de renouveler en régie les conduites d'alimentation en eau potable dans les bourgs, lorsqu'une commune engage des travaux pour son compte (assainissement, enfouissement de réseaux secs ...).

Travaux réseaux	Renouvellement/renforcement	Extension
Programme de travaux 2019 et 2020 en marché avec maîtrise d'œuvre en régie	6 914 m (Target, Saint-Germain de Salles, Chantelle, Chou vigny , Gannat rue des Moulins) (conduites en fonte, PVC ou PEHD ou poly de diamètres 40 à 100 mm)	
Interventions en régie	65 m en communes rurales (Ebreuil) (conduite en poly, 42mm)	530 m (Ebreuil, Saint Bonnet et Gannat) (conduites en poly, PVC, PEHD diamètre 40 à 160 mm)
TOTAL	6 979 m	530 m

Au total en 2020, 7 509 m de réseaux ont été réalisés dont 595 m renouvelés/renforcés ou étendus en régie par les agents du SIVOM.

4 – DT et DICT dématérialisées

Préalablement à tous travaux en 2020, le SIVOM Sioule et Bouble a instruit 1 486 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ou Déclarations de Travaux (DT) dématérialisées (1 395 en 2019). Les réponses concernant la présence, ou non, du réseau d'eau potable appartenant au SIVOM Sioule et Bouble ont été établies et adressées de façon dématérialisée à chaque demandeur dans les délais impartis.

5 – Urbanisme

Les services du SIVOM Sioule et Bouble ont instruit 228 dossiers en 2020, dont 93 demandes de permis de construire, 127 demandes de certificats d'urbanisme et 8 dossiers divers. Les avis concernant l'eau potable ont été établis et transmis aux services instructeurs concernés.

6 – Renouvellement du parc de compteurs

La majorité des compteurs installés ont des diamètres de 15 mm et 20 mm. En 2020, 20% du parc de compteurs est âgée de plus de 15 ans (Cf **Annexe 3**).

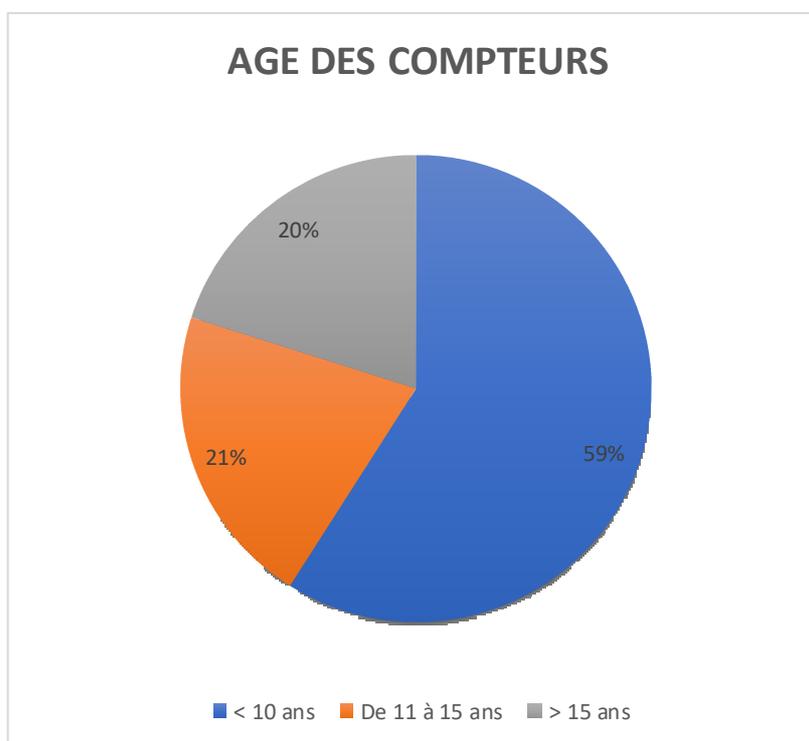
Or les compteurs âgés ont tendance à « sous-compter », ce qui impacte le montant des recettes de ventes d'eau, les volumes comptabilisés étant moindres que ceux réellement consommés.

Donc en plus de l'entretien normal des compteurs destinés à supprimer les appareils défectueux (calés, fuyards...), des campagnes de renouvellement ont été mises en place. Les agents réalisent ces opérations de « rajeunissement » du parc de compteurs dans les périodes creuses d'activité.

En 2020, **623** compteurs ont été changés tout au long de l'année (979 en 2019), dont 282 (600 en 2019) dans le cadre de la campagne de renouvellement (Escurolles, Brugheas, Chezelle, Gannat, Bellenaves, Voussac). Le nombre de changement de compteurs a diminué compte tenu du contexte sanitaire (COVID 19) et de la nécessité de respecter les gestes barrières. Les changements de compteurs ont été stoppés

pendant la période du 1^{er} confinement de mars à mai puis ont été repris mais uniquement pour les compteurs situés à l'extérieur des habitations.

Le camembert ci-après présente au 31 décembre 2020 la répartition des compteurs selon les tranches d'âge (< 10 ans, entre 11 et 15 ans, > 15 ans).



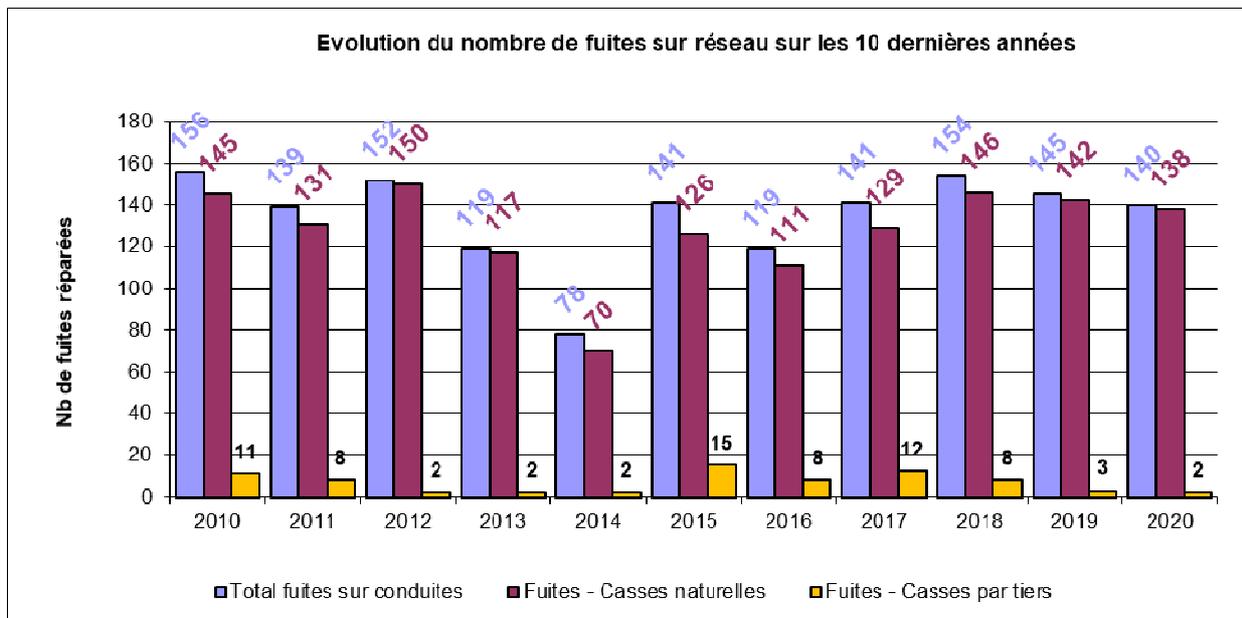
Globalement, 80 % des compteurs du parc du syndicat ont moins de 15 ans (similaire à 2019). Les communes dont le nombre de compteurs de plus de 15 ans reste élevé (plus de 200) sont par ordre décroissant, Gannat et Brugheas. Ces collectivités devraient prioritairement faire l'objet des campagnes de renouvellement pour 2021.

7 – Recensement et entretien des ventouses et réducteurs

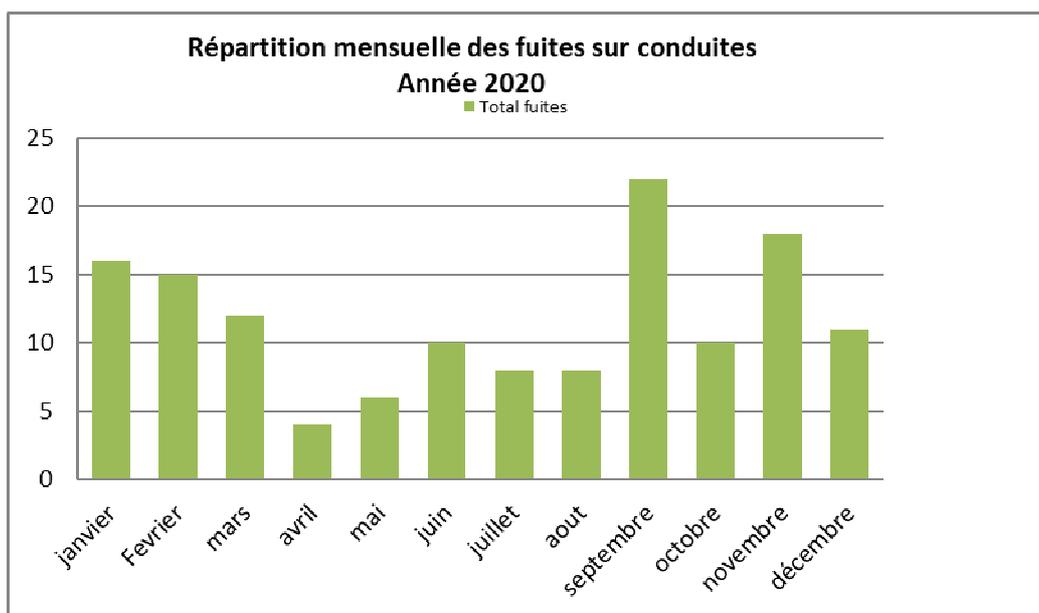
En 2020 toutes les ventouses et réducteurs ont été visitées et ont fait l'objet de nettoyage. Au total 230 ventouses et 35 réducteurs sont comptabilisés. 121 entretiens de ventouses et 5 entretiens de réducteurs ont été réalisés. Des dysfonctionnements ont été constatés et des remplacements sont à prévoir rapidement pour au moins 5 réducteurs en 2021.

8 - Statistiques des fuites sur réseau

Le nombre de fuites sur le réseau (hors casses sur branchements) est de 140 tous diamètres confondus, dont 138 casses naturelles et 2 causées par des tiers (entreprises ou particuliers).



La répartition des fuites sur les mois de l'année 2020 révèle des dégâts provoqués par l'alternance d'une période sèche et de fortes précipitations sur les sols de septembre à décembre (61 fuites sur les 4 mois). On note que les fuites 2020 ont légèrement diminué par rapport à 2019.



9 – Indicateurs énergétiques

La majorité des installations servant à la production/distribution de l'eau aux abonnés dispose d'un raccordement électrique permettant, au minimum le fonctionnement des matériels de télégestion (regards de comptage, réservoirs) de faible puissance (forfaits de 0,3 et 0,5 KVA ou KW).

Certains réservoirs possèdent des équipements électriques plus conséquents (dont pompes, surpresseurs) nécessitant un comptage avec des abonnements variant de 3 KVA à 144 KVA (station des Nières).

Les alimentations électriques des usines d'eau potable s'effectuent en tarif jaune pour une puissance installée de 42 kVA pour la station de la Vernue et de 78 kVA pour la station de St Ours.

Le bilan des consommations d'énergie électrique pour l'année 2020 (hors consommation liée au siège du SIVOM à Gannat) est de **710 067 KWh consommés pour un montant de 83 927 € HT** (coût abonnement, consommation et taxes diverses).

Les installations les plus consommatrices d'énergie sont l'usine de traitement de SAINT-OURS, la station de reprise de VEAUCE « Bel Air », la station de pompage de LA VERNUE à Mazerier.

Le ratio de KW consommé par m³ mis en distribution (2 204 941 m³) est de : **0,32 KW/m³**. Le coût moyen du KW ramené au m³ mis en distribution est de **0,038 € HT/m³**.

10 – Coûts d'exploitation des usines de production

➤ *la station de Saint-Ours les Roches (63) :*

Le tableau ci-dessous récapitule les charges d'exploitation par poste et calcule un coût par m³ d'eau traitée (rappel : volume d'eau traitée sortie d'usine = 2 955 149 m³) :

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre/ déplacement	Total charges exploitation
Coûts € HT	254 730,58	28 359,65	25 218,95	45 044,80	353 353,97
Coût au m³ € HT eau traitée	0,0862	0,0096	0,0085	0,0152	0,120

En 2020, le prix de revient d'1 m³ d'eau traitée à l'usine de Saint-Ours était d'environ 12 ct €/m³, soit de 19 ct €/m³ avec les charges de remboursement des annuités des emprunts contractés par le SIVOM Sioule et Bouble lors de la construction de l'usine (montant un peu moindre par rapport aux 25 cts €/m³ annoncés initialement lors du montage du projet). Ce coût n'intègre pas l'achat d'eau complémentaire auprès du SI de Sioule et Morge.

➤ *Stations de pompage et de traitement de Mazerier (03)*

(rappel : volume d'eau traitée sortie d'usine est de 193 407 m³)

	Charges réactifs	Charges utilités (Télécom/ énergie)	Charges diverses (entretien, maintenance, sous-traitance)	Total main d'œuvre (estimation)	Total charges exploitation
Coûts € HT	26 241,91	14 407,44	15 573,51	11 696,33	67 919,19
Coût au m³ € HT eau traitée	0,1357	0,0745	0,0805	0,0605	0,351

En 2020, le prix de revient d'1 m³ d'eau pompée et traitée à La Vernue/Mazerier était d'environ 35 ct €/m³. Les coûts d'exploitation de l'usine de Mazerier et de ses ouvrages annexes restent supérieurs à ceux de l'usine de Saint-Ours en m³ d'eau traitée. Ceci est dû à la vétusté des installations qui nécessitent une surveillance et un entretien plus complet et à une consommation énergétique importante liée au pompage de l'eau dans la rivière Sioule.

Il est important de préciser qu'en 2020, les travaux demandés par l'arrêté préfectoral de régularisation du prélèvement d'eau dans la Sioule se sont poursuivis ainsi que les préconisations complémentaires de l'ARS et de la DDT : suivi topographique sur 3 ans du seuil de la Vernue, suivi de la qualité des rejets de l'usine de Mazerier, réhabilitation groupée des assainissements non collectifs situés dans le périmètre de protection rapprochée de la Vernue (cf détail dans le paragraphe SPANC). Il reste à engager l'expertise des 4 cuves fioul sur le périmètre de protection rapprochée de la Vernue.

Un dossier de DUP a été déposé en Préfecture pour l'expropriation du foncier à l'usine de Mazerier afin que le syndicat puisse devenir propriétaire de la totalité de la parcelle (bien non délimité) et faciliter ainsi le lancement des travaux de réhabilitation de l'usine en lien avec le SMEA. En parallèle à cette régularisation du foncier, le SMEA travaille au lancement d'un dossier de consultation type conception réalisation afin de retenir une entreprise en 2021 et démarrer les travaux en 2022.

11 – Performances techniques du réseau

En 2020, le rendement du réseau déterminé selon l'indicateur de performance [P 104.3] atteint **86,1 %**, ce qui est légèrement inférieur à 2019 (86,8%). Ce léger recul peut en partie s'expliquer par la suspension sur une grande partie de l'année 2020 du renouvellement des compteurs d'eau potable. En effet compte-tenu du contexte sanitaire lié au Covid 19, il a été fait le choix de limiter les contacts avec les abonnés et par conséquent le renouvellement des compteurs. Ce choix a engendré un vieillissement du parc des compteurs qui se caractérise principalement par un sous comptage des consommations.

Le programme de travaux pluriannuel du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable du SIVOM Sioule et Bouble s'est poursuivi en 2020. Ce programme cible prioritairement la résorption des fuites d'eau sur les tronçons les plus impactés. Cependant compte tenu des projets d'aménagement de certaines collectivités, les travaux 2020 n'ont pas ciblés prioritairement que des réseaux fuyards, ce qui peut également expliquer cette légère baisse de rendement.

L'indice linéaire de pertes en réseau [P 106.3] est de **0,97 m³/km/jour** (0,93 en 2019). L'indice des volumes non comptés [P105.3] est de **1,21 m³/km/jour** (1,19 en 2019). Ces deux indicateurs sont légèrement plus faibles que ceux de 2019.

12 – Particularité concernant l'entretien des poteaux incendie

Concernant les poteaux et bornes incendies, il est important de préciser que le syndicat peut, après signature d'une convention avec la commune qui le demande, procéder au contrôle de bon fonctionnement des hydrants de la collectivité (notamment le contrôle du débit des hydrants). Ces contrôles sont différents et complémentaires de ceux réalisés par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) qui a uniquement une mission de reconnaissance opérationnelle.

En 2020, 44 communes ont bénéficié de cette prestation sur un total de 682 poteaux et 30 bornes. Le syndicat peut également, après établissement de devis, procéder à l'entretien et à la réparation des hydrants.

Le comptage des prélèvements d'eau sur certains poteaux incendie a permis de facturer 1 964 m³ à diverses entreprises contre 327 m³ en 2019. Cette augmentation importante est notamment liée à des travaux importants de réfection de couche de roulement sur l'autoroute A71. Il est important de rappeler que ces prélèvements d'eau doivent rester exceptionnels et nécessitent au préalable le remplissage, par chaque utilisateur, d'un formulaire type disponible auprès de chaque commune.

F – Qualité de l'eau distribuée

En 2020, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) de l'Allier a réalisé 195 contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée était conforme aux normes en vigueur. En complément le SIVOM Sioule et Bouble a effectué 525 contrôles complémentaires dans le cadre de son autosurveillance. Ce chiffre comprend les contrôles des deux stations et de tout le réseau. Le laboratoire spécifique est basé au siège du syndicat.

1 – Résultats des contrôles réglementaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le **rapport annuel 2020 de l'ARS de l'Allier**, présenté en **Annexes 4A/4B**, distingue trois entités de distribution :

- La distribution à partir de l'eau provenant du Puy de Dôme (mélange eau traitée des ressources sous basaltiques de Louchadière et de Peschadoires) ; les abonnés desservis en amont du réservoir de la Serre faisant l'objet d'une surveillance renforcée (paramètre arsenic) ;
- La distribution à partir de l'unité de Mazerier (ressource de la rivière de la Sioule) pour la desserte en eau de la Ville de GANNAT ; le secteur sud étant en partie alimenté avec un mélange d'eau de ces deux unités de distribution ;
- La distribution à partir de l'eau provenant de Bellerive sur Allier (eau de surface de l'Allier) pour alimenter une partie des abonnés de la commune de Brugheas.

Les contrôles sanitaires confirment la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée : **100% des analyses bactériologiques sont conformes ainsi que 100% des analyses physicochimiques.**

2020 a été une année sans aucun dépassement d'arsenic.

La dureté de l'eau est faible et dépend du type de ressource. L'eau reste douce et très peu calcaire, mais agressive. L'équilibre calcocarbonique, que ce soit à Mazerier ou à St Ours, n'est donc pas atteint (eau conforme mais avec une agressivité supérieure à la référence de qualité). Des conductivités trop faibles (<200µS/cm) sont constatées sur le réseau de Gannat (eau conforme mais conductivité parfois inférieure aux références de qualité).

Il y a eu 5 non-conformités à l'aluminium à la station de traitement de Mazerier et à Gannat (eau conforme mais références de qualité dépassée). Ceci s'explique par le mauvais fonctionnement de la station de Mazerier à partir du mois de mai 2020. La floculation/décantation n'était pas optimale. Une petite partie de l'aluminium contenu dans le coagulant se retrouvait alors dans l'eau traitée.

Après avoir éloigné diverses causes, il semble qu'un mauvais état des conduites d'arrivée dans le décanteur semble en être la raison. La station est actuellement à l'arrêt en attendant des réparations courant 2021. Gannat est donc intégralement approvisionné par l'eau provenant de Saint-Ours-Les-Roches afin de maintenir une eau de qualité.

Les taux de pesticides sont quant à eux très faibles voire non détectables.

2 – Résultats de l'autocontrôle du SIVOM Sioule et Bouble

Une **synthèse des autocontrôles** réalisés par le SIVOM Sioule et Bouble est présentée en **Annexe 5**.

Il y a eu un dépassement des limites de qualité bactériologiques en 2020 avec la présence de streptocoques fécaux au réservoir de Nades Chamberon suite à un épisode de turbidité sur la ressource de Peschadoires. Une augmentation du taux de chlore au réservoir de Veauce a permis d'y remédier.

D'autre part, les manœuvres de renouvellement de l'eau de certains réservoirs et réseaux ont été poursuivies en 2020 (purges ou mise en distribution/marnage).

En ce qui concerne le suivi en autocontrôle de l'arsenic au réservoir de La Serre (départ distribution vers les communes), les analyses ont été réalisées par un laboratoire extérieur agréé. La teneur moyenne en arsenic dans l'eau distribuée est de 7,55 µg/l (8,3 µg/l en 2019). Aucun dépassement d'arsenic n'a été constaté en 2020 ni par l'autosurveillance ni par les contrôles de l'ARS.

3 – Mesures liées au Plan Vigipirate

Les mesures Vigipirate restent d'actualité en 2020. Cependant, le Syndicat essaie de limiter la surchloration de l'eau qui peut être à l'origine de désagréments organoleptiques (minimum de chlore résiduel sur réseau d'eau distribuée à 0,10 mg/l).

La mise en place de clôtures sur certains sites a été poursuivie en 2020, certaines portes de réservoirs ont été remplacées et des alarmes anti-intrusion ont été mises en place en régie.

2 - Les Indicateurs Financiers

A - Prix de l'eau

La vente d'eau étant la principale recette du Syndicat, le prix de vente de l'eau est ajusté chaque année, pour permettre l'équilibre budgétaire. L'ensemble des données ci-après est détaillé en **Annexe 6A** pour les tarifs appliqués en 2020 et 2021 selon les tranches de consommation, et, en **Annexe 6B** pour l'évolution du prix de l'eau au m³ depuis 2009. Des exemples de factures types (années 2020 et 2021) pour une consommation de 120 m³ sont présentés en **Annexes 7**.

Une part fixe dite « abonnement annuel », variable selon le diamètre du compteur, est réclamée pour chaque branchement en service. Un tarif de 43.50 € HT (45.89 € TTC) est établi pour les abonnements des compteurs de diamètres de 15 et 20 mm représentant 98% du parc.

En 2020, le prix de vente du m³ d'eau (hors abonnement) était de 2,219 € TTC. Ramené à une facture de 120 m³, le prix de l'eau est de 2,60 € TTC/m³ en 2020 (2,60 € TTC/m³ en 2019), y compris redevance « lutte contre la pollution ».

La redevance du S.M.E.A. reste inchangée à 0,13 € HT/m³.

Concernant les redevances revenant à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

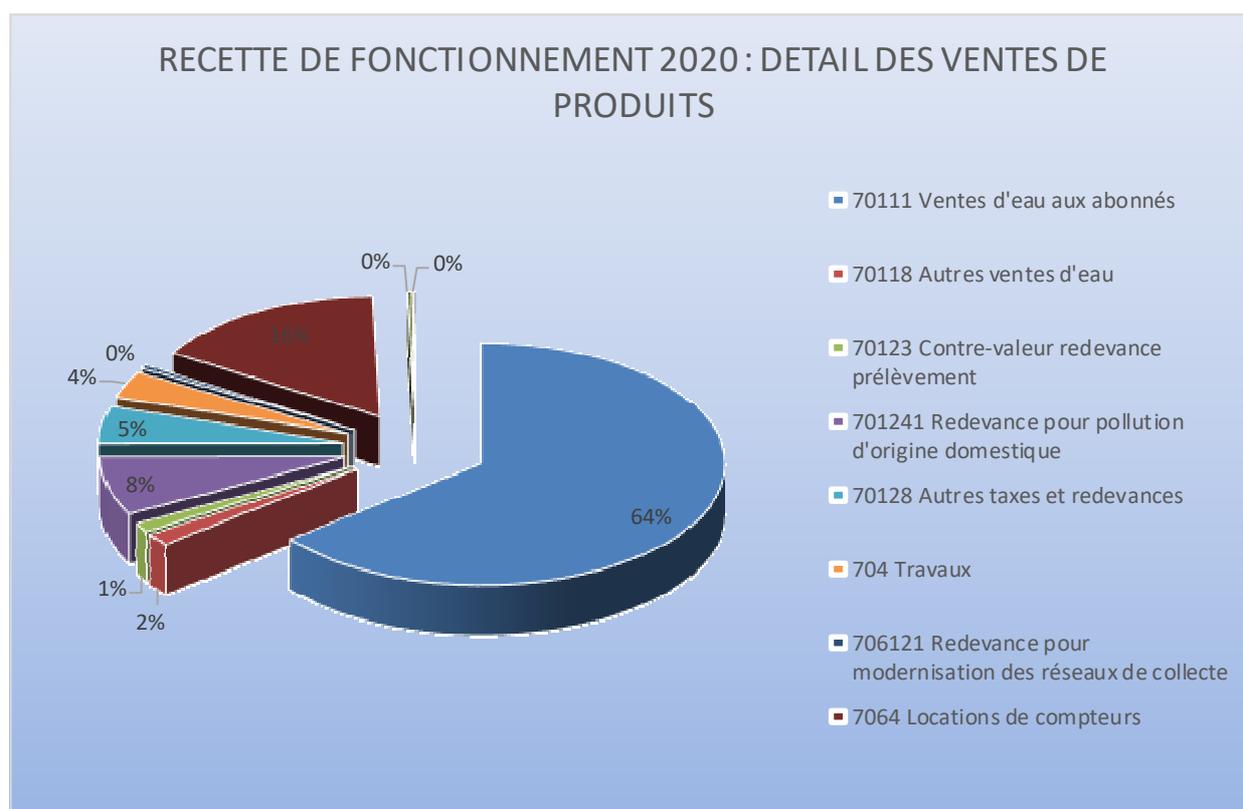
- la taxe sur les prélèvements d'eau est de 0,0330 € HT /m³ ;
- pour la redevance « lutte contre la pollution domestique », toutes les communes y sont assujetties : le taux unifié pour toutes les communes, est de 0,230 € HT/m³.

Toutes ces taxes et redevances qui font partie du prix de l'eau, sont entièrement reversées aux organismes qui les fixent. Le SIVOM sert à collecter le produit de ces taxes à travers la facturation des volumes d'eau consommés par les abonnés.

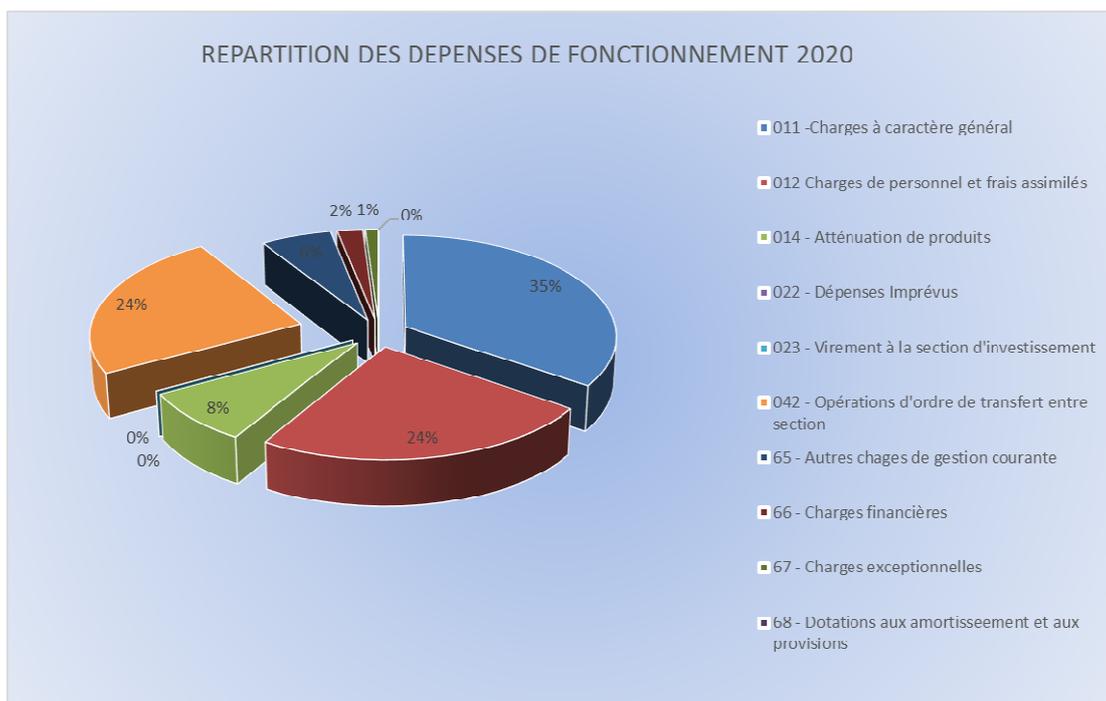
B - Autres indicateurs financiers

1 – Caractérisation des recettes et charges de fonctionnement

Le compte administratif 2020, indique que les recettes de fonctionnement ont été de **4 356 149,16 € HT, dont 4 046 343,54 € HT (92,89 %) venant des ventes de produits fabriqués (article 70)**. La vente d'eau aux abonnés (compte budgétaire 70111) est de 2 602 288,46 € HT en 2020. Les recettes de la part fixe d'abonnement sont de 632 061,39 € HT en 2020 (758 348,12 € HT en 2019).



En 2020, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté avec 4 100 495,11 € HT (4 034 613,37 € HT en 2019). L'excédent de fonctionnement à reporter au budget supplémentaire 2020, après reprise du déficit d'investissement, est de 600 999.59 € HT. La répartition des dépenses de fonctionnement selon la nature des charges dans le camembert ci-dessous permet de mieux appréhender les caractéristiques économiques du service.



Les charges à caractère général (article 011 = 1 424 470,40 € HT) prennent une part importante dans les dépenses (34,74%). On peut notamment citer comme postes de dépenses : les achats d'eau, les frais de carburant et les coûts d'énergie électrique et de réactifs pour le fonctionnement des usines, des pompages, etc....

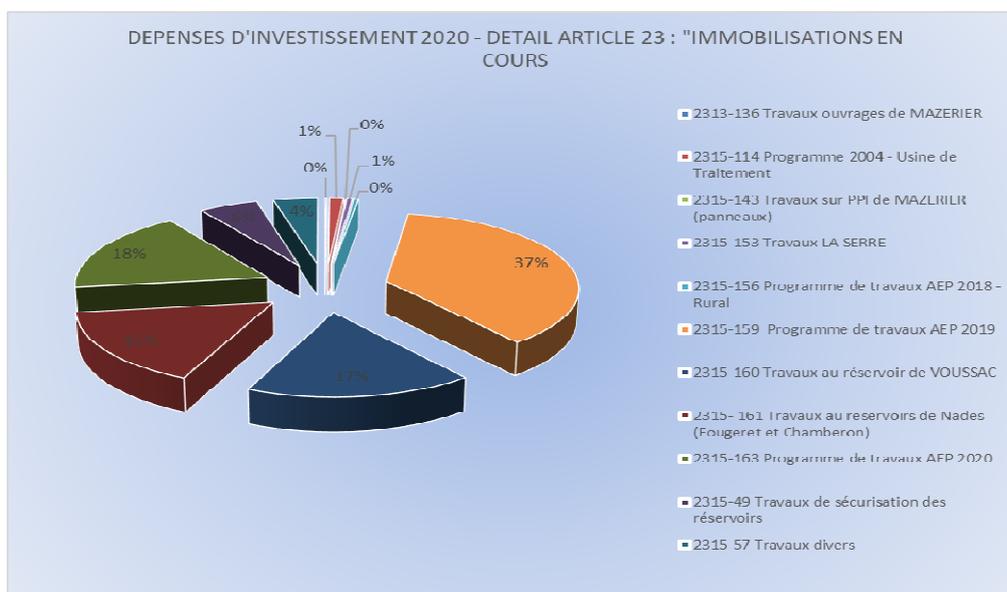
Les charges de personnel et frais assimilés (article 012) sur le budget eau potable sont de 980 340,26 € HT en 2020.

2 – Données de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 2 025 366,71 € HT dont 1 561 026,64 € HT pour les immobilisations en cours – article 23 (77, 07%). Cet article correspond à l'ensemble des programmes de dépenses en cours liés aux travaux sur les bâtiments administratifs et techniques ainsi que sur les réseaux et les ouvrages AEP.

Le graphe ci-dessous détaille la répartition des dépenses liées aux programmes de travaux en cours (article 23).

Ce sont le programme de travaux AEP 2019, les programmes de travaux AEP 2020 et les travaux aux réservoirs de Nades qui représentent le montant le plus important des immobilisations en cours pour respectivement 577 156,80€ HT (36,97%) /274 329, 20 € HT (17,57%) et 255 984, 96 € HT (16,40%).



Les recettes d'investissement 2020 sont de 3 520 052,31 € HT, compte tenu des amortissements des immobilisations (984 301,99 €). La situation nette au 31/12/2020 (après reprise de l'excédent de 2019) est donc excédentaire de 1 776 935,28 € HT.

3 – Participation financière à une association humanitaire

Comme le permet la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, le Syndicat apporte son concours financier à une association humanitaire. Pour 2020, le Comité Syndical a contribué au financement de 2 500 € à l'association « Réseau AFRIK'ALLIER », basée à Broût-Vernet (03110). Cette association porte des projets d'accès à l'eau potable au Burkina Fasso.

3 – Les indicateurs de performances du service

Exploitant : SIVOM Sioule et Bouble

Type de gestion : Régie syndicale

Périmètre d'activité AEP : 46 communes en 2020

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public d'Eau Potable			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P101.1	Taux de conformité analyses bactériologiques	%	100.0
P102.1	Taux de conformité analyses physico-chimique	%	100.0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abon	8.64
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements	%	100.00
P155.1	Taux de réclamations	Nbre/milliers d'abon	0.85
D151.0	Délai Maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	heures	0
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		120.00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nbr	26 678
D102.0	Prix T.T.C. du service au m ³ pour 120 m ³	€	2.6
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	8.68
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	3.66
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	%	0.41
Performances environnementales			
P104.3	Rendement du réseau	%	86.14
P105.3	Indice des volumes non comptés	m ³ /km/j	1.21
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0.97
P108.3	Indice d'Avancement de la protection de la ressource en eau	%	
	SIVOMS & B - Captage de La Louchadière (Saint Ours les Roches)	%	80
	SIVOMS & B - Prise d'Eau de La Vernue sur la Sioule (Mazerier)	%	80
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Monétay (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Rive Gauche Allier - Captage de Contigny (nappe de l'Allier)	%	NC
	SIVOM Vallée du Sichon - Prise d'eau de Claude DECLOITRE sur l'Allier (Beller)	%	NC
	SIAEP Sioule & Morge - Captage de Péchadoire (St Ours les R.)	%	NC

4 – Informations diverses

Courant 2020, plusieurs réunions se sont tenues :

- Le Comité syndical s'est réuni en assemblée générale **quatre fois** :
 - le 18 février (vote des comptes administratifs et de gestion 2019),
 - le 31 juillet (élection du Président et des Vice-Présidents),
 - le 22 septembre (vote des budgets supplémentaires),
 - le 15 décembre (débat d'orientation budgétaire, vote des budgets primitifs 2021, vote du RPQS),

- Le Bureau syndical s'est réuni **quatre fois** en 2020 : 18 février, 15 septembre, 17 novembre et 01 décembre,
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 09 novembre pour la présentation du rapport annuel 2019,
- La Commission d'appel d'offres s'est réunie **deux fois** en 2020 afin d'attribuer divers marchés : le 04 février et le 01 décembre.

De plus le SIVOM Sioule et Bouble étant devenu un service public industriel et commercial (SPIC), tous les nouveaux recrutements depuis le 1^{er} janvier 2020 sont réalisés obligatoirement en contrat de droit privé.

Afin d'harmoniser les conditions de travail des agents de droit public et de droit privé, un accord collectif relatif à l'aménagement du temps de travail et au compte épargne temps a été mis en place et le protocole de gestion des congés avec le règlement d'astreinte ont été mis à jour avec effet au 1^{er} janvier 2021.

III - Le service public de l'assainissement

Comme expliqué dans le paragraphe B en page 7, les nouveaux statuts du SIVOM Sioule et Bouble donnent, depuis le 1^{er} janvier 2020, la possibilité aux communes du territoire d'adhérer aux compétences liées à l'assainissement par simple délibération :

- **Option assainissement collectif** : « *totalité de la compétence relative au service de l'assainissement collectif tel que défini par l'article L.2224-8 I et II du CGCT* »,
- **Option assainissement non collectif** : « *totalité de la compétence relative au service de l'assainissement non collectif tel que défini par l'article L.2224-8 III du CGCT* »,

Un bilan de l'exercice de ces deux compétences en 2020 est détaillé ci-après.

1 – Indicateurs techniques et financiers

A – Service assainissement collectif

6 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement collectif au SIVOM Sioule et Bouble : Bellenaves, Chantelle, Ebreuil, Escurolles, Fleuriel et Saint Priest d'Andelot. Le nombre de foyers raccordés est de 2 007 en 2020, pour une population estimée de 4 990 habitants.

1. *Systèmes d'assainissement collectif*

Chaque commune possède un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif. Un système d'assainissement est composé de linéaire variable de réseau (unitaire ou séparatif), de postes de relevages (selon le dénivelé) et de stations d'épurations qui traitent les eaux usées domestiques avant un rejet dans le milieu naturel. Le parc total se compose de 12 stations, 16 postes de relevage et plus de 31 kilomètres de réseau.

COMMUNE	Postes de relèvements	Stations				Linéaire réseau (ml)
		Boues activées	Filtres plantés	Disques biologiques	Filtres bactériens/ à sable	
BELLENAVES	5	1	1	0	0	11213
CHANTELLE	3	1	0	2	1	4200
EBREUIL	2	1	1	0	1	9350
ESCUROLLES	3	0	1	0	0	7800
FLEURIEL	1	0	0	1	0	1640
SAINT PRIEST D'ANDELOT	2	0	1	0	0	1793
TOTAL	16	3	4	3	2	31796
				12		

COMMUNE	Station	Capacité (EH)
BELLENAVES	Boue activée Bourg	900
	Filtre planté La Jonchère	50
CHANTELLE	Boue activée Bourgneuf	350
	Disques biologiques Bourg	400
	Disques biologiques La Courcelle	100
EBREUIL	Filtre bactérien Lotissement	100
	Boue activée Bourg	1980
	Filtre à sable Villeneuve	60
ESCUROLLES	Filtre planté Mercuriol	110
	Filtre planté	1000
FLEURIEL	Disques biologiques	100
SAINT PRIEST D'ANDELOT	Filtre planté	130

Le service a fonctionné avec un équivalent temps plein sur l'année, renforcé par le recrutement d'un second agent pour le dernier trimestre. Les autres services du SIVOM, notamment le SPANC et le service eau potable (électromécaniciens), ainsi que les agents communaux des communes (exploitation des ouvrages sur

les premiers mois du transfert, entretien des espaces verts tout au long de l'année, faucardage en fin d'année), ont apporté leur aide à ce nouveau service assainissement collectif.



2. Missions hebdomadaires

Chaque semaine, les missions suivantes sont menées afin de permettre un fonctionnement optimal des ouvrages d'assainissement :

- Nettoyage et entretien courant des différents organes composant le système d'assainissement : dégrillage, évacuation des déchets, etc...
- Réalisation des analyses des eaux traitées à l'aide de réactifs, afin d'évaluer les performances épuratoires de la station et d'ajuster en conséquence les réglages,
- Extraction régulière des boues (pour les stations de type « boues activées »),
- Contrôles de branchements ou de raccordements, à l'initiative du service ou à la demande des abonnés.

COMMUNE	Contrôles de branchements	Demandes de raccordement
BELLENAVES	3	2
CHANTELLE	3	4
EBREUIL	6	4
ESCUROLLES	4	1
FLEURIEL	0	1
SAINT PRIEST D'ANDELOT	2	0
TOTAL	16	12

Les agents communaux ont quant à eux assuré l'entretien des espaces verts de chaque site concerné comme prévu dans une convention réalisée avec le syndicat fixant les conditions de rémunérations du SIVOM aux communes.

3. Missions programmées

- **Hydrocurage** : Le SIVOM Sioule et Bouble fait appel à des sociétés d'hydrocurage agréées afin de procéder à un nettoyage en profondeur de chaque ouvrage et à un pompage des déchets et des boues, notamment pour les fosses de décantation primaire. Chaque site est ainsi hydrocuré au minimum une fois par an.
- **Gestion des boues de station** : Les stations d'épuration de type boues activées produisent des quantités de boues qu'il est nécessaire d'évacuer annuellement. Pour les stations de Chantelle ainsi que pour la station du Bourg de Bellenaves, les boues étaient jusqu'ici épandues sur des parcelles par le biais de plans d'épandage avec les agriculteurs locaux.

La commune de Chantelle avait confié son suivi agronomique à la société SUEZ de 2019 à 2022. Le SIVOM a contracté l'épandage des boues avec la même entreprise pour les années 2020 à 2022.

La commune de Bellenaves avait quant à elle confié son suivi agronomique à la Chambre d'Agriculture. Le SIVOM a donc contracté la poursuite de ce suivi agronomique avec la Chambre d'Agriculture de 2020 à 2022, qui doit également assurer la mise à jour du plan d'épandage et l'épandage des boues de 2020 à 2022.

Les boues séchées de la STEP d'Ebreuil étaient quant à elles incinérées à l'incinérateur de Bayet. Devant la crise sanitaire du Covid19, ces solutions ont été interdites par les services de l'Etat. Le SIVOM Sioule et Bouble a donc dû s'adapter et trouver une solution alternative, à la fois réalisable techniquement et viable économiquement. Le compostage, validé par les services de l'Etat a donc été réalisé.

RECAPITULATIF CONCERNANT L'EVACUATION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION POUR L'ANNEE 2020				
OPERATION	VOLUME	COUT TRANSPORT (€ HT)	COUT TRAITEMENT (€ HT)	COUT TOTAL (€ HT)
Transport et traitement boues Chantelle du 15/04/20	36 m ³	900	684	1 584
Transport et traitement boues Ebreuil du 15/04/20	54 mètres cubes	1 470	1 026	2 496
Analyse, transport et compostage boues séchées Ebreuil 13/07/20	1.2 tonne	720	61	781
Transport et traitement boues Bellenaves du 30/11/20	108 m ³	2 700	2 052	4 752
Transport et traitement boues Chantelle du 30/11/20	54 m ³	1 200	1 026	2 226
Transport et traitement boues Chantelle du 09/12/20	30 m ³	1 500	570	2 070
TOTAUX	282 m³ de boues liquides 1.2 tonne de boues déshydratées	8 490	5 419	13 909

- **Auto-contrôle** : Le SIVOM Sioule et Bouble a confié la mission de contrôle et de suivi de la qualité au BDQE de l'Allier. Celui-ci évalue le fonctionnement et l'entretien des différentes stations. Des bilans 24h sont effectués sur toutes les stations afin d'évaluer au mieux la qualité du traitement. Toutes les stations exploitées à ce jour par le Sivom Sioule et Bouble sont soumises à la réglementation des moins de 2 000 équivalents habitants.
- **Faucardage** : Les stations du Mercuriol à Ebreuil, de la Jonchère à Bellenaves, ainsi que les STEP d'Escurolles et de Saint Priest sont traitées par des filtres plantés de roseaux. Ces végétaux doivent être faucardés et évacués à l'entrée de l'hiver. Les rhizomes font ensuite de nouvelles pousses au printemps. En 2020, l'opération a eu lieu courant novembre par les 2 agents du Sivom. Pour la commune d'Escurolles, qui possède une superficie de roseaux très conséquente, le service assainissement collectif a reçu l'aide des deux agents communaux de cette commune (rémunération prévue par convention entre le SIVOM et la commune).

4. Missions curatives

Essentiellement durant le premier semestre de l'année 2020 après la reprise des ouvrages, le SIVOM a dû faire face à différentes pannes ou dysfonctionnements :

- Poire, pompe ou moteur défectueux (géré en interne ou en sous-traitance)
- Débouchage de réseaux (manuel lorsque c'était possible à l'aide de canes de débouchage, ou sous traitance auprès d'un hydrocureur)

COMMUNE	OPERATIONS DE MAINTENANCE			INTERVENTIONS RESEAU	
	CHANGEMENT DE POMPE	CHANGEMENT DE POIRE	MOTEUR	Débouchage SIVOM	Débouchage hydrocureur
BELLENAVES	4	2	0	3	3
CHANTELLE	3	0	2	0	0
EBREUIL	0	0	0	2	1
ESCUROLLES	0	1	0	0	0
FLEURIEL	0	0	0	0	0
SAINT PRIEST D'ANDELOT	0	2	0	0	0
TOTAL	7	5	2	5	4

5. Missions d'urbanisme

Parallèlement aux missions techniques, le service assainissement assure les missions d'urbanisme suivantes : renseignements des CU et des PC et instruction des demandes de DT et DICT.

6. Travaux

A l'issue du transfert de compétences, le SIVOM Sioule et Bouble a repris les différents projets de travaux qui avaient été lancés par les communes. Ceux-ci seront réalisés essentiellement au cours de l'année 2021. Des avenants de transferts ont été réalisés avec les maîtres d'œuvre retenus par les communes afin de clarifier la situation avec le syndicat.

De plus pour régulariser en urgence certains ouvrages ou travaux, le syndicat a fait appel à des maîtres d'œuvre pour aider sur les dossiers suivants :

- Des extensions de réseaux sur les communes de Fleuriel et Ebreuil (Route de Chouvigny, Mercuriol et Rue des Saulzets) et des consultations d'entreprises ont été lancés pour réaliser les travaux en 2021.
- Après consultation d'entreprises, la réalisation d'un passage caméra sur la commune de Chantelle a été effectué afin d'évaluer l'état d'une partie du réseau et envisager son éventuel renouvellement dans le cadre de l'aménagement du bourg prévu en 2022-2023.
- La rehausse de regards sur certaines communes (essentiellement Bellenaves) sera organisée sous forme de marché à bon de commande,
- Une échéance du 30 juin 2021 est imposée par les services de l'Etat pour la réalisation ou la réhabilitation de déversoirs d'orage ou de regards non conformes (Bellenaves, Chantelle). Un dossier de consultation d'entreprises est en cours d'élaboration.

Il n'y a pas pour l'instant de programme de travaux d'assainissement collectif.

7. Schéma directeur d'assainissement collectif

Afin d'avoir un état des lieux précis des systèmes d'assainissement collectif et établir un programme de travaux hiérarchisé sur l'ensemble des communes, le syndicat a rédigé un projet de cahier des charges pour lancer un schéma directeur d'assainissement collectif. En partenariat avec le BDQE, ce cahier des charges a été complété et un dossier de consultation de bureaux d'études a été rédigé. La consultation sera lancée en 2021.

8. Bilan financier

Les tarifs 2020, appliqués pour l'assainissement collectif sont en 2020 :

- Redevance abonnement variable selon la commune (10 à 90 €HT)
- Redevance selon le volume d'eau consommé variable selon la commune (1.17 à 1.61 € HT/m3)
- Redevance raccordement (1500 € HT)
- Redevance vérification de branchement (115 € HT)

Les comptes 2020 du budget de la régie assainissement collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 448 318.08 € HT, pour une dépense globale de 346 449.67 € HT.

La situation nette au 31/12/2020 est de + 109 032.27 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 7 163.86 € HT.

9. Indicateurs de performance

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98.80
Gestion financière et Patrimoniale			
P103.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau de collecte	nbr	4 958
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	%	30
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0
Performances environnementales			
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau	nbr	0
D203.0	Quantité de boues des ouvrages d'épuration	kg	282 m3 de boues liquides en station et 1.2 tonne de boues déshydratées en compostage

10. Conclusion

Cette année 2020 a permis au SIVOM Sioule et Bouble de mettre tous les outils et les moyens humains nécessaires pour créer un service assainissement collectif viable et en assurer les différentes missions, dans la continuité du travail engagé par les communes les années précédentes.

La prise de compétence a été réalisée sur un temps réduit et a nécessité une adaptation rapide du service afin de mener au mieux ces nouvelles missions et fournir un service de qualité aux usagers. Nous remercions les communes pour leur coopération dans la transmission des données aussi bien techniques qu'administratives, facilitant ainsi la prise de compétence du SIVOM Sioule et Bouble.

De nombreuses actions curatives ont été menées, notamment sur le premier semestre de l'année, afin de retrouver un état de fonctionnement correct, en particulier du parc électromécanique. La crise sanitaire a bien entendu rendu la tâche plus compliquée, pour la gestion des effectifs et pour l'épandage des boues de stations en particulier.

A l'issue de cette année, les missions de base du service assainissement ont été assurées : l'entretien et le suivi des réseaux et des stations, la gestion des boues de stations, la gestion des travaux, de l'urbanisme, les relations avec les usagers et les services de l'Etat etc ...

Pour l'année 2021, le SIVOM Sioule et Bouble a de nombreuses perspectives pour améliorer et approfondir le service. Les lignes directrices seront les suivantes :

- Réalisation des travaux d'extension prévus, route de Chouvigny, les Saulzets et le Mercurol à Ebreuil, ainsi que ceux prévus à Fleuriel.
- Mise en place d'un Schéma directeur d'Assainissement, qui permettra un audit complet des installations et permettra de bénéficier d'un plan d'investissement pluriannuel.
- Mise en place de la télégestion sur les sites où c'est nécessaire, afin d'avoir une surveillance accrue des ouvrages et une capacité de réaction supérieure.
- Sécurisation de tous les ouvrages (mise en place de clôtures).
- Création d'un service comptable par commune.

B – Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

41 communes ont opté pour le transfert de la compétence assainissement non collectif au SIVOM Sioule et Bouble (option 2). **Au total sur l'année 2020, 523 contrôles ont été réalisés.**

1. Mise à jour de la base de données

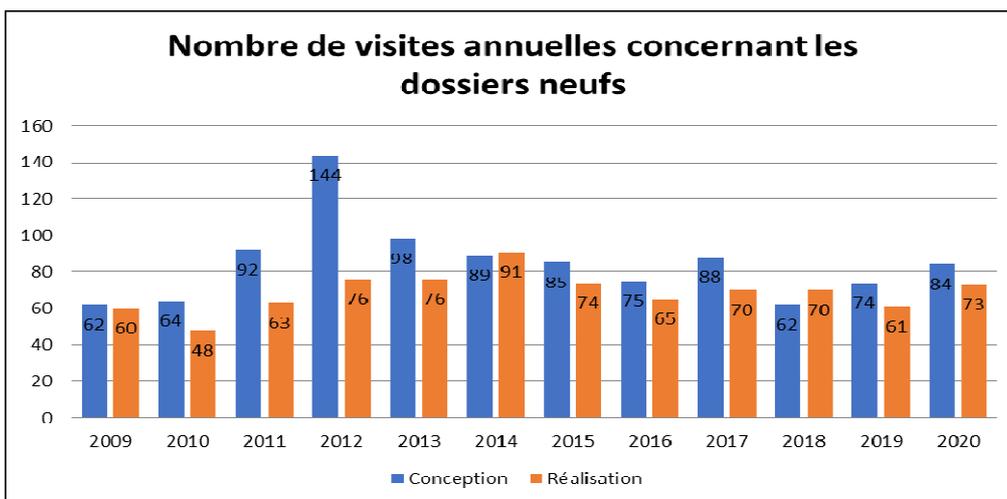
En 2019 un gros travail de mise à jour de la base de données a été réalisée avec l'aide d'un prestataire extérieur (saisies des dossiers papiers de 2005 à 2016). En janvier et février 2020, les agents du SPANC ont finalisé cette mise à jour en vérifiant toute la base (saisie des références des compteurs eau potable afin d'assurer un lien entre les bases assainissement et eau potable, suppression des doublons, recherche des coordonnées des propriétaires, harmonisation de la base assainissement non collectif avec les données assainissement collectif). Il est recensé environ 5500 dispositifs en assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire du syndicat.

2. Contrôle des installations neuves et réhabilitées

84 contrôles de conception/implantation ont été déposés pour l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (ANC) neuf ou à réhabiliter. Le nombre de demandes est en augmentation depuis quelques années.

Suite à ces demandes, ont été réalisés, **73 contrôles de réalisation des travaux avant recouvrement des ouvrages** : 13 pour des maisons neuve et 60 pour la réhabilitation de l'existant dont 8 dossiers réalisé dans le cadre de l'opération groupée de réhabilitation sur le périmètre de protection rapprochée de la Vernue et 3 sur l'ensemble du territoire.

Le travail d'information du SPANC auprès des particuliers et des entreprises a permis d'obtenir un taux de conformité des installations neuves et réhabilitées proches de 100 %.



3. Réhabilitation groupée des ANC

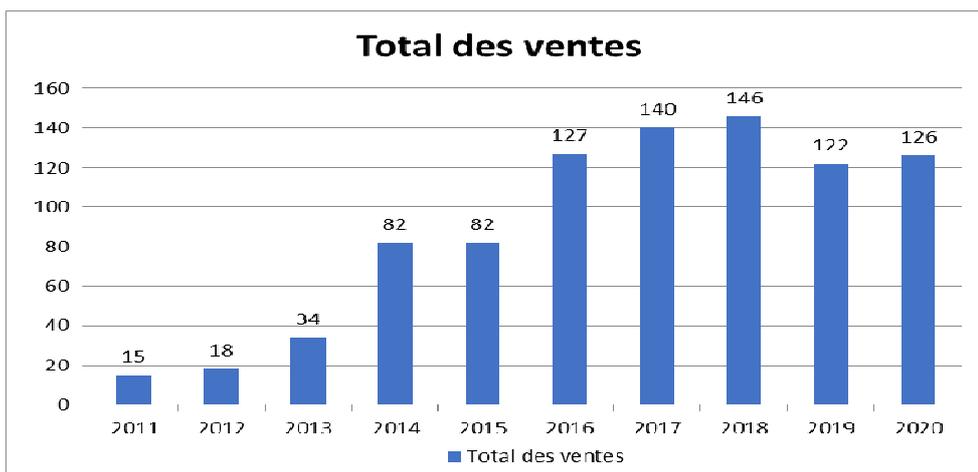
Depuis 2019, le SIVOM Sioule et Bouble a engagé la réhabilitation groupée des assainissements non collectifs pour les particuliers. Ces derniers peuvent bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 30% d'un montant plafond de 8500 € HT :

- 10 usagers situés sur le périmètre de protection rapprochée de la Vernue ont obtenu ces subventions et ont pu réaliser leurs travaux.
- Sur le reste du territoire, 25 demandes ont été déposées dont 13 qui ont obtenu l'accord de financement pour lancer les travaux. 3 propriétaires ont réalisé leurs travaux en 2020. Potentiellement 60 assainissements non collectifs peuvent bénéficier de cette aide jusqu'au 31/12/2021.



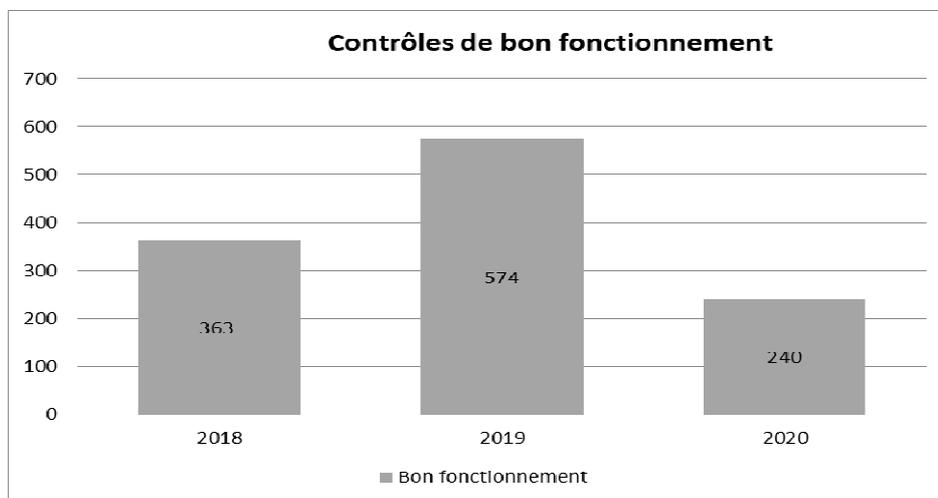
4. Contrôle des installations en vente

126 contrôles ont été réalisés dans le cadre de transactions immobilières. En effet un diagnostic assainissement est obligatoire en cas de vente depuis le 1^{er} janvier 2011. Les diagnostics, ayant une validité de 3 ans, sont à refaire en cas de vente.



5. Contrôle de bon fonctionnement

Depuis mars 2018, des contrôles de bon fonctionnement sont réalisés selon une fréquence de 8 ans conformément au vote du comité syndical de décembre 2015. Tous les ans les techniciens interviennent sur chacune des communes par quartier. En 2020 compte tenu du contexte électoral, les contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés de juillet à décembre 2020. En totalité, 240 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés en 2020 (696 en 2019), soit 1177 contrôles en 3 ans.



6. Bilan du parc d'installation du SPANC

Au total, 5 967 installations d'ANC sont recensées dans le SPANC du SIVOM Sioule et Bouble et sont réparties de la manière suivante :

	Installations adaptées ou conformes	Installation non conforme n'ayant pas d'impact sur la salubrité public ou sur l'environnement (cas C)	Installation non conforme ayant un impact sur la salubrité public ou sur l'environnement (cas A ou B)	Absence d'installations	Installation jamais diagnostiquée	TOTAL
Nb d'installation	1 579	1 529	1 651	813	395	5 967
Pourcentage	26.5	25.6	27.7	13.6	6.6	100%

1 579 installations sont conformes d'après la réglementation en vigueur, soit 26.5% du parc d'assainissement non collectif et 25.6 % des dispositifs n'ont pas d'impact sur la salubrité publique ou sur l'environnement.

Le taux d'installations non conformes ayant un impact sur la salubrité publique ou environnemental est de 27.7 % sur le territoire et 13.6% des habitations en assainissement non collectif n'ont pas d'installation.

7. Relances et suivi des dossiers

Le suivi des courriers et des travaux d'assainissement non collectif a été poursuivi en 2020. Au total en ce début d'année 2021, le SPANC a réalisé et envoyé :

- 57 courriers informatifs aux abonnés concernés par l'achat d'une habitation, sachant que le délai de mise aux normes des systèmes d'assainissements non collectifs est de 1 an à compter de la date d'achat. Suite à ces courriers, au 1^{er} mars 2021 : 1 ANC a été réalisé et contrôlé, 1 projet a été validé et 4 formulaires pour réhabilitation ont été envoyés.
- 18 relances pour la vérification de la bonne exécution des ouvrages pour les travaux d'assainissement non collectifs par lettre simple ou courrier en recommandé (visites de préconisations réalisées en années N-1). Suite à ces relances, 13 contrôles ont été réalisés en 2020 et au cours du 1^{er} trimestre 2021. 3 ANC supplémentaires vont être réalisés d'ici l'été 2021. Au 1^{er} mars 2021 : 1 dossier est en cours de réflexion pour une demande de subvention et 1 seul dossier reste en attente de réponse (maison secondaire non habitée en 2020).

8. Bilan comptable du service

Les tarifs 2020, appliqués par le SPANC pour les visites de contrôles réglementaires se répartissent comme suit :

- Avis sur le projet : 86,26 € HT (94,88 € TTC)
- Avis de conformité du dispositif installé : 74,88 € HT (82,36 € TTC)
- Contrôle de bon fonctionnement : 63,26 € HT (69,58 € TTC)
- Contrôle diagnostic : 76,78 € HT (84,45 € TTC)

Les comptes 2020 du budget annexe de l'assainissement non collectif indiquent qu'en section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 35 148.01 € HT, pour une dépense globale de 34 598.85 € HT.

La situation nette au 31/12/2020 est de + 94 762.76 €. Cette situation est due au report des excédents antérieurs à hauteur de 94 213.60 € HT.

2 - Les indicateurs de performance du service public de l'assainissement - Année 2020

Pour l'assainissement non collectif (41 communes rattachées au SPANC en 2020)

Indicateurs Réglementaires selon le décret du 2 Mai 2007 - Annexe II			
Indicateurs du Service Public de l'assainissement non collectif			
		Unité	Valeur
Qualité de Service à l'Usager			
Gestion financière et Patrimoniale			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (estimation)	nbr	13 930
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'ANC	max: 140	80
Performances environnementales			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	55.78

L'indicateur D302.0 (indice de mise en œuvre de l'ANC) reste faible étant donné la réalisation partielle de la délimitation des zones d'assainissement non collectif.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'ANC) est calculé à partir du nombre de contrôles d'installations d'ANC jugées conformes (dispositifs neufs/réhabilités et dispositifs ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement), divisé par le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du SPANC au 1^{er} janvier 2005.

IV- Conclusion

L'année 2020 a été une année particulière et intense d'un point de vue humain, organisationnel et financier :

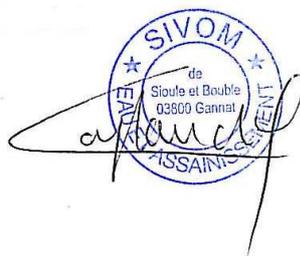
- Au niveau humain, la pandémie liée au coronavirus a suspendu pendant un certain temps les missions du syndicat avec des fermetures de l'accueil physique du siège de la collectivité et l'arrêt des campagnes de changements de compteurs dans les habitations ; de plus le décès d'un agent et deux arrêts maladie de longue durée ont nécessité des recrutements imprévus,
- Au niveau organisationnel, l'élargissement de la compétence assainissement collectif avec la gestion totale du fonctionnement et de l'investissement a impliqué le transfert de la compétence assainissement collectif de 6 communes, Bellenaves, Chantelle, Ebreuil, Escurolles, Fleuriel, St Priest d'Andelot. 12 systèmes d'assainissement collectif ont été repris et le syndicat a su les exploiter dans la continuité des communes. Les services SPANC et eau potable (électrotechnique) ont contribué à la bonne mise en marche de ce nouveau service.
- Au niveau financier la gestion des budgets avec un budget général et des régies à autonomies financières pour l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, a impliqué une structuration budgétaire différente et l'obligation de recruter tout nouvel agent sur des contrats de droit privé et donc une harmonisation des conditions de travail (accord collectif, règlement d'astreinte et protocole de gestion des congés). Le report des élections municipales de mars à juin 2021 a aussi perturbé le fonctionnement avec le vote des budgets supplémentaires en septembre, au lieu de juin, et le confinement de novembre a nécessité le report du débat d'orientation budgétaire, prévu en novembre, le même jour que le vote du budget primitif le 15 décembre 2020.

En parallèle les opérations phares ont été poursuivies ou se sont terminées avec la contribution de tous les agents du syndicat. Deux opérations sont notamment à citer :

- les travaux sur les ouvrages d'eau potable ont été renforcés conformément au programme de travaux pluriannuel du schéma directeur d'alimentation en eau potable avec la réhabilitation (Nades et Voussac) et la sécurisation (alarmes anti-intrusion) de réservoirs et le renouvellement de réseaux,
- un dossier de DUP a été déposé en Préfecture pour l'expropriation du foncier à l'usine de Mazerier afin que le syndicat puisse devenir propriétaire de la totalité de la parcelle et faciliter ainsi le lancement des travaux de réhabilitation de l'usine en lien avec le SMEA.

De plus, il est important de souligner que les tarifs de l'eau potable, de l'assainissement non collectif, de l'assainissement collectif et des prestations de service d'entretien des poteaux incendie n'ont pas augmenté en 2020 et restent stables.

Fait à Gannat, le 7 mai 2021



Le Président
Gérard LAPLANCHE

Les annexes

	Page
<u>Annexe 1</u> : Evolution du nombre d'abonnés par commune de 2013 à 2020	2
<u>Annexe 2</u> : Evolution des consommations annuelles par commune de 2010 à 2020	3
<u>Annexe 3</u> : Statistiques d'âge des compteurs	5
<u>Annexe 4</u> : Rapport annuel 2020 de l'ARS de l'Allier	
➤ 4A - Détails des non-conformités	6
➤ 4B - Conclusion du rapport annuel	7
<u>Annexe 5</u> : Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'eau potable » Année 2020	9
<u>Annexe 6</u> : Prix de l'eau du SIVOM Sioule et Bouble	
➤ 6A - Comparaison des prix entre 2020 et 2021	16
➤ 6B - Evolution du prix de l'eau depuis 2010	17
<u>Annexe 7</u> : Exemples de factures types pour une consommation annuelle de 120 m³ - Années 2020 et 2021	18
<u>Annexe 8</u> : SPANC	
➤ 8A - Périmètre de compétence du SPANC	21
➤ 8B - Rappel réglementaire relatif à l'assainissement non collectif	22
➤ 8C - Nombre de contrôles réalisés par commune en 2020	23
<u>Annexe 9</u> : Inventaire du parc automobile du SIVOM au 31/12/2020	25

EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE DE 2013 A 2020

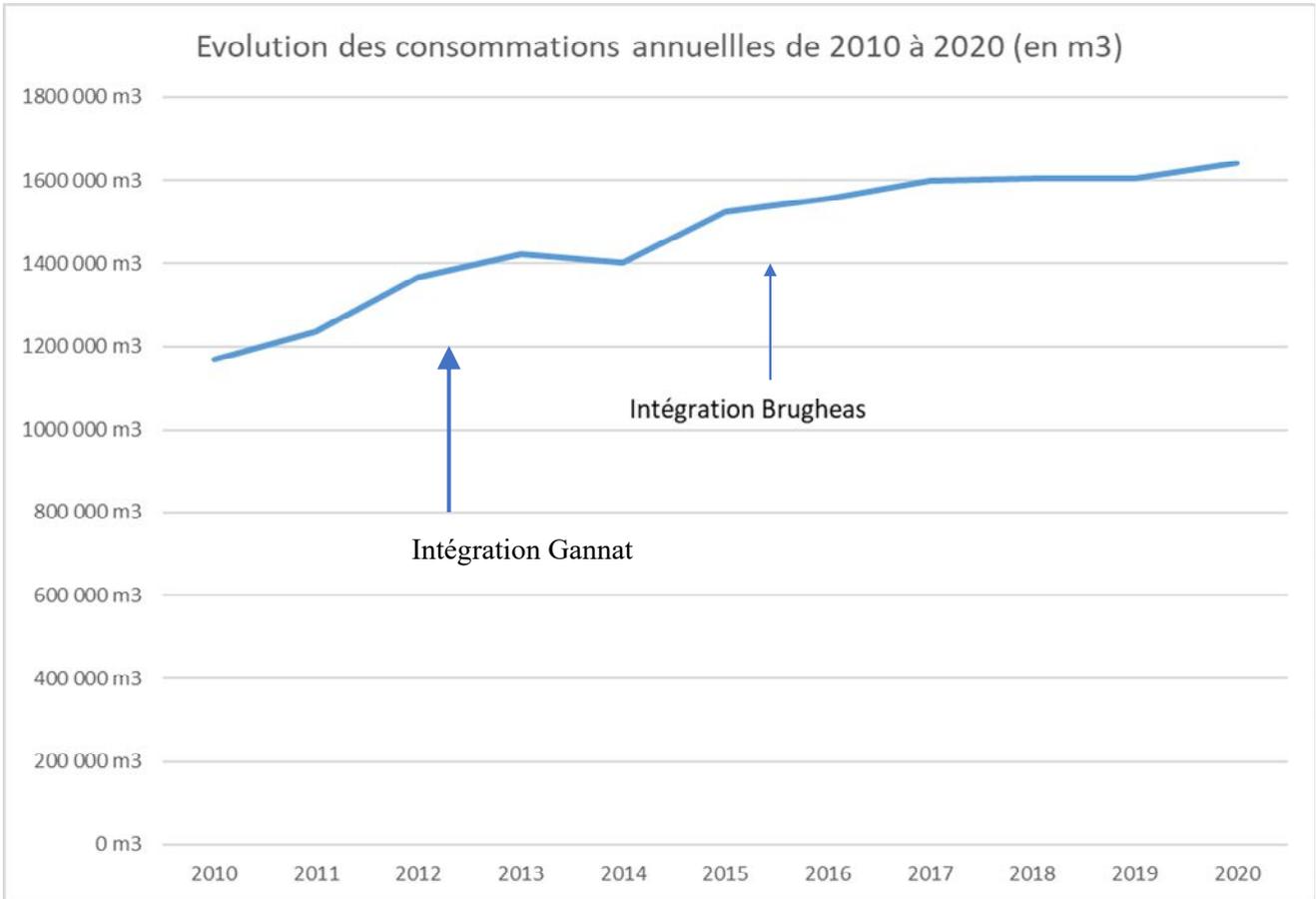
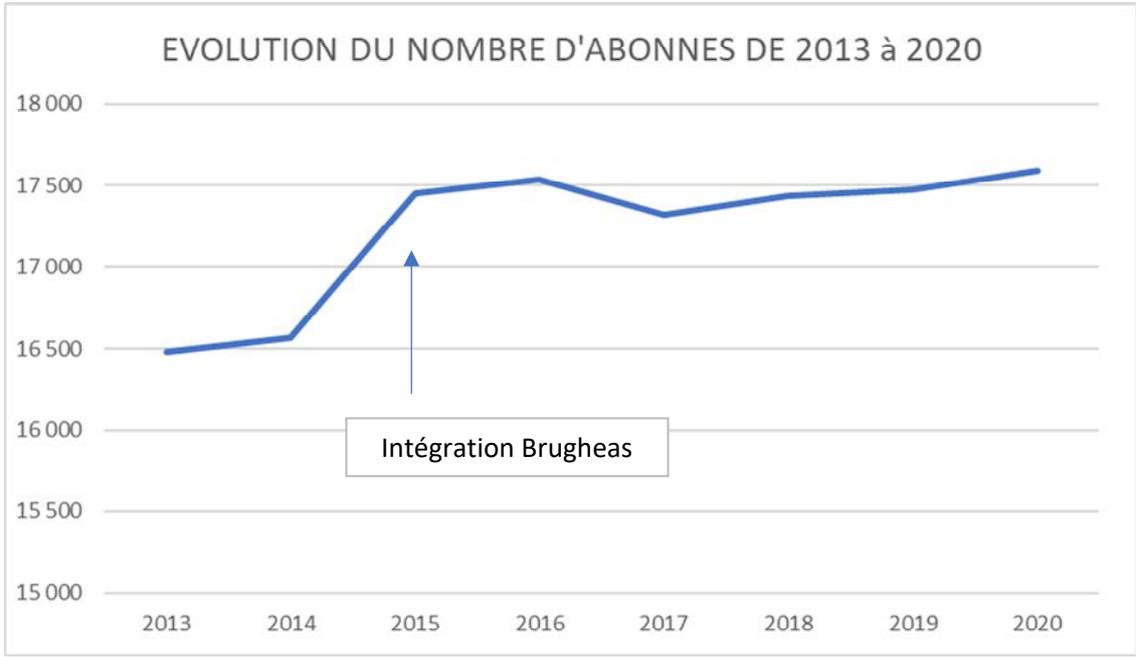
	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
BARBERIER	86	87	89	89	89	89	89	93
BEGUES	193	194	194	194	194	195	192	193
BELLENAVES	820	827	831	835	831	830	828	828
BIOZAT	452	457	462	468	465	468	474	477
BROUT VERNET	729	726	742	746	744	756	760	764
BRUGHEAS			771	781	786	797	807	817
CHANTELLE	719	723	727	732	739	746	745	759
CHAREIL CINTRAT	239	239	239	239	239	241	239	240
CHARMES	207	208	208	209	209	211	212	213
CHARROUX	354	356	356	358	356	356	357	357
CHEZELLE	148	150	151	151	151	152	151	150
CHOUVIGNY	322	322	323	321	317	315	316	316
COGNAT LYONNE	357	357	360	361	361	372	374	378
COUTANSOUZE	141	141	142	143	142	144	145	145
DENEUILLE	89	89	90	90	91	91	91	91
EBREUIL	934	934	943	939	946	949	951	958
ECHASSIERES	343	340	342	339	341	339	342	341
ESCUROLLES	416	416	419	424	423	431	430	440
ESPINASSE VOZELLE	485	497	501	506	510	517	523	530
ETROUSSAT	405	403	409	411	407	409	407	408
FLEURIEL	277	276	279	279	284	283	282	285
FOURILLES	136	137	137	138	136	137	136	137
GANNAT	3 312	3 349	3 393	3 426	3 207	3 240	3 243	3 272
JENZAT	358	356	356	350	348	348	349	359
LALIZOLLE	327	323	324	323	320	319	317	316
LE MAYET D'ECOLE	191	189	188	190	191	194	195	195
MAZERIER	217	218	221	220	217	218	219	221
MONESTIER	304	305	305	306	306	306	306	308
MONTEIGNET SUR L ANDELOT	161	160	160	162	165	165	165	165
NADES	140	141	141	141	139	137	136	135
NAVES	123	123	121	123	121	122	122	122
POEZAT	94	95	95	96	97	97	98	98
SAINT BONNET DE ROCHEFORT	465	465	472	475	476	474	476	476
SAINT GERMAIN DE SALLES	294	294	294	294	293	295	295	296
SAINT PONT	342	348	354	359	364	368	372	380
SAINT PRIEST D ANDELOT	128	128	128	129	130	131	129	131
SAULZET	219	221	221	225	226	228	232	233
SERBANNES	442	444	446	452	453	457	464	472
SUSSAT	123	123	124	127	127	128	128	128
TARGET	289	292	281	280	271	269	268	268
TAXAT SENAT	132	134	134	134	134	136	134	133
USSEL D ALLIER	138	138	139	138	137	138	138	137
VALIGNAT	66	67	65	66	66	66	66	66
VEAUCE	61	61	61	61	61	61	61	60
VICQ	267	266	268	268	266	266	267	266
VOUSSAC	439	443	441	441	439	441	441	440
Total	16 484	16 564	17 449	17 541	17 317	17 434	17 474	17 597

EVOLUTION DES CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR COMMUNE DE 2010 A 2020

(Totalité des consommations relevées)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BARBERIER	9 725 m³	7 376 m³	8 221 m³	6 970 m³	6 723 m³	10 100 m³	8 666 m³	7 643 m³	9 155 m³	9 066 m³	8 564 m³
BEGUES	14 136 m³	14 441 m³	17 188 m³	15 041 m³	13 795 m³	13 104 m³	14 380 m³	13 094 m³	16 499 m³	14 169 m³	13 077 m³
BELLENAVES	74 942 m³	72 899 m³	69 238 m³	67 094 m³	68 393 m³	63 813 m³	65 648 m³	67 300 m³	63 924 m³	67 305 m³	74 572 m³
BIOZAT	34 615 m³	38 324 m³	38 244 m³	31 651 m³	39 199 m³	34 183 m³	36 340 m³	38 077 m³	38 232 m³	43 043 m³	40 797 m³
BROUT VERNET	72 926 m³	70 670 m³	77 656 m³	72 313 m³	70 377 m³	65 482 m³	73 248 m³	68 589 m³	71 524 m³	64 431 m³	73 866 m³
BRUGHEAS						64 177 m³	76 004 m³	86 943 m³	77 143 m³	78 613 m³	80 188 m³
CHANTELLE	58 044 m³	62 482 m³	53 815 m³	63 565 m³	50 669 m³	58 913 m³	56 403 m³	74 301 m³	36 957 m³	96 643 m³	75 522 m³
CHAREL CNTRAT	20 342 m³	19 712 m³	2 589 m³	37 271 m³	19 553 m³	19 880 m³	24 697 m³	21 210 m³	22 119 m³	22 890 m³	23 788 m³
CHARMES	17 729 m³	19 109 m³	21 219 m³	16 923 m³	17 513 m³	17 471 m³	18 862 m³	19 894 m³	20 021 m³	20 408 m³	22 746 m³
CHARROUX	17 239 m³	22 252 m³	18 754 m³	28 964 m³	17 815 m³	22 586 m³	19 413 m³	24 793 m³	21 153 m³	19 093 m³	21 940 m³
CHEZELLE	11 271 m³	11 398 m³	11 297 m³	12 164 m³	10 601 m³	11 477 m³	11 470 m³	12 455 m³	13 902 m³	12 080 m³	12 906 m³
CHOUVIGNY	21 768 m³	22 903 m³	19 669 m³	21 493 m³	19 843 m³	18 743 m³	19 678 m³	20 109 m³	19 909 m³	21 046 m³	24 324 m³
COGNAT LYONNE	45 142 m³	42 065 m³	38 710 m³	35 067 m³	36 152 m³	35 116 m³	38 066 m³	37 398 m³	38 525 m³	33 663 m³	40 060 m³
COUTANSOUZE	7 366 m³	8 080 m³	9 345 m³	9 399 m³	9 040 m³	8 365 m³	9 604 m³	9 294 m³	9 742 m³	9 658 m³	11 466 m³
DENEUILLE	6 939 m³	7 458 m³	8 422 m³	6 515 m³	6 689 m³	7 498 m³	9 752 m³	7 660 m³	7 397 m³	8 517 m³	9 577 m³
EBREUIL	90 571 m³	92 925 m³	88 494 m³	87 823 m³	83 603 m³	79 660 m³	89 711 m³	85 336 m³	92 672 m³	78 524 m³	98 233 m³
ECHASSIERES	24 720 m³	34 518 m³	27 696 m³	23 238 m³	29 654 m³	30 930 m³	30 892 m³	30 191 m³	30 252 m³	34 729 m³	17 943 m³
ESCUROLLES	43 081 m³	46 094 m³	48 439 m³	43 707 m³	43 197 m³	44 395 m³	48 130 m³	48 374 m³	46 838 m³	49 669 m³	44 300 m³
ESPINASSE VOZELLE	45 652 m³	50 604 m³	50 996 m³	43 244 m³	44 764 m³	48 901 m³	46 064 m³	51 285 m³	50 284 m³	50 234 m³	63 872 m³
ETROUSSAT	35 721 m³	39 964 m³	34 927 m³	28 627 m³	29 165 m³	32 049 m³	29 860 m³	29 975 m³	27 064 m³	29 869 m³	31 467 m³
FLEURIEL	28 133 m³	33 439 m³	29 984 m³	27 201 m³	25 405 m³	31 384 m³	30 863 m³	28 685 m³	30 869 m³	32 138 m³	29 973 m³
FOURILLES	9 236 m³	8 434 m³	10 064 m³	8 561 m³	8 235 m³	12 842 m³	8 741 m³	8 354 m³	8 033 m³	8 539 m³	7 979 m³
GANNAT	23 076 m³	31 446 m³	200 123 m³	268 337 m³	332 487 m³	334 489 m³	322 304 m³	338 184 m³	362 615 m³	331 279 m³	339 852 m³
JENZAT	23 381 m³	24 350 m³	25 420 m³	24 432 m³	20 483 m³	23 249 m³	22 486 m³	21 789 m³	23 513 m³	21 507 m³	22 426 m³
LALIZOLLE	23 687 m³	26 058 m³	25 180 m³	28 809 m³	24 438 m³	26 239 m³	31 330 m³	29 147 m³	26 204 m³	21 911 m³	22 751 m³
LE MAYET DECOLE	13 768 m³	16 091 m³	23 925 m³	15 367 m³	12 273 m³	15 193 m³	12 712 m³	13 098 m³	16 290 m³	12 486 m³	13 501 m³
MAZERIER	18 270 m³	23 400 m³	21 774 m³	20 305 m³	20 981 m³	21 624 m³	20 852 m³	16 175 m³	20 202 m³	17 797 m³	17 848 m³
MONESTIER	36 313 m³	32 749 m³	25 562 m³	32 877 m³	25 386 m³	29 099 m³	28 089 m³	30 397 m³	32 341 m³	31 761 m³	33 068 m³
MONTIGNET SUR L ANDELOT	22 462 m³	24 984 m³	24 824 m³	24 483 m³	22 771 m³	24 854 m³	27 012 m³	21 349 m³	19 984 m³	17 675 m³	18 253 m³
NADES	6 816 m³	7 601 m³	7 945 m³	7 716 m³	7 431 m³	6 937 m³	7 693 m³	8 274 m³	7 860 m³	8 049 m³	9 810 m³
NAVES	5 467 m³	5 679 m³	6 545 m³	5 825 m³	6 148 m³	4 767 m³	5 768 m³	6 459 m³	6 108 m³	6 502 m³	3 732 m³
POEZAT	6 232 m³	6 933 m³	6 774 m³	6 802 m³	7 621 m³	5 883 m³	6 917 m³	7 030 m³	8 009 m³	7 185 m³	8 180 m³
SAINT BONNET DE ROCHEFORT	34 467 m³	37 499 m³	39 966 m³	40 114 m³	32 279 m³	37 683 m³	37 970 m³	44 590 m³	53 363 m³	45 872 m³	49 537 m³
SAINT GERMAIN DE SALLES	35 891 m³	34 709 m³	32 062 m³	29 249 m³	29 118 m³	30 431 m³	31 505 m³	28 187 m³	27 888 m³	29 683 m³	33 832 m³
SAINT PONT	39 433 m³	41 897 m³	42 052 m³	37 465 m³	35 998 m³	38 391 m³	41 758 m³	40 269 m³	38 079 m³	46 112 m³	43 911 m³
SAINT PRIEST D ANDELOT	13 292 m³	12 880 m³	12 332 m³	13 083 m³	10 912 m³	9 182 m³	10 821 m³	10 367 m³	9 353 m³	11 357 m³	9 935 m³
SAULZET	15 782 m³	17 738 m³	20 371 m³	16 520 m³	15 158 m³	18 550 m³	16 162 m³	17 553 m³	16 975 m³	17 050 m³	18 077 m³
SERBANNES	40 999 m³	44 072 m³	45 854 m³	41 518 m³	42 559 m³	45 464 m³	41 746 m³	44 610 m³	46 602 m³	43 658 m³	47 251 m³
SUSSAT	4 824 m³	4 952 m³	5 328 m³	4 861 m³	4 657 m³	4 434 m³	6 081 m³	4 895 m³	4 938 m³	4 381 m³	3 839 m³
TARGET	32 846 m³	29 434 m³	30 860 m³	30 293 m³	28 078 m³	32 448 m³	31 170 m³	35 527 m³	40 871 m³	36 142 m³	33 467 m³
TAXAT SENAT	14 217 m³	15 665 m³	15 705 m³	13 922 m³	13 066 m³	14 446 m³	12 396 m³	11 746 m³	12 659 m³	12 982 m³	12 769 m³
USSEL D ALLIER	8 593 m³	9 183 m³	9 579 m³	11 402 m³	7 578 m³	8 806 m³	8 659 m³	9 431 m³	9 291 m³	9 301 m³	9 167 m³
VALIGNAT	3 197 m³	3 313 m³	3 293 m³	3 272 m³	3 215 m³	3 009 m³	4 093 m³	3 443 m³	3 727 m³	3 364 m³	2 520 m³
VEAUCE	3 634 m³	2 956 m³	2 908 m³	2 955 m³	2 905 m³	2 216 m³	2 815 m³	3 042 m³	2 653 m³	3 073 m³	914 m³
VICQ	20 247 m³	19 240 m³	21 490 m³	20 916 m³	19 247 m³	19 000 m³	21 272 m³	21 364 m³	19 934 m³	19 583 m³	10 313 m³
VOUSSAC	32 094 m³	37 122 m³	33 757 m³	35 031 m³	28 238 m³	35 801 m³	38 206 m³	40 374 m³	41 611 m³	41 251 m³	49 533 m³
Total	1 168 286 m³	1 235 098 m³	1 368 596 m³	1 422 385 m³	1 403 412 m³	1 523 264 m³	1 556 309 m³	1 598 260 m³	1 603 284 m³	1 604 295 m³	1 641 646 m³

ANNEXE 2 (suite)



ANNEXE 3

STATISTIQUES D'AGE DES COMPTEURS

COMMUNE	<10 ans		De 11 à 15 ans		>15 ans		Total	
	nombre de compteurs	pourcentage						
BARBERIER	24	25,81%	45	48,39%	24	25,81%	93	0,53%
BEGUES	149	76,80%	24	12,37%	21	10,82%	194	1,10%
BELLENAVES	647	76,84%	88	10,45%	107	12,71%	842	4,79%
BIOZAT	242	50,42%	205	42,71%	33	6,88%	480	2,73%
BROUT VERNET	599	77,99%	105	13,67%	64	8,33%	768	4,37%
BRUGHEAS	260	31,78%	84	10,27%	474	57,95%	818	4,65%
CHANTELLE	543	77,91%	98	14,06%	56	8,03%	697	3,96%
CHAREIL CINTRAT	183	75,93%	25	10,37%	33	13,69%	241	1,37%
CHARMES	108	50,70%	94	44,13%	11	5,16%	213	1,21%
CHARROUX	294	81,67%	26	7,22%	40	11,11%	360	2,05%
CHEZELLE	121	80,67%	13	8,67%	16	10,67%	150	0,85%
CHOUVIGNY	246	76,88%	32	10,00%	42	13,13%	320	1,82%
COGNAT LYONNE	297	77,55%	37	9,66%	49	12,79%	383	2,18%
COUTANSOUZE	84	57,14%	53	36,05%	10	6,80%	147	0,84%
DENEUILLE	64	70,33%	4	4,40%	23	25,27%	91	0,52%
EBREUIL	573	59,13%	274	28,28%	122	12,59%	969	5,51%
ECHASSIERES	235	68,51%	45	13,12%	63	18,37%	343	1,95%
ESCUROLLES	203	46,35%	201	45,89%	34	7,76%	438	2,49%
ESPINASSE VOZELLE	387	73,85%	61	11,64%	76	14,50%	524	2,98%
ETROUSSAT	281	68,87%	102	25,00%	25	6,13%	408	2,32%
FLEURIEL	183	64,66%	24	8,48%	76	26,86%	283	1,61%
FOURILLES	90	65,69%	21	15,33%	26	18,98%	137	0,78%
GANNAT	993	30,32%	969	29,59%	1 313	40,09%	3 275	18,63%
JENZAT	253	69,89%	29	8,01%	80	22,10%	362	2,06%
LALIZOLLE	219	67,59%	40	12,35%	65	20,06%	324	1,84%
LE MAYET D'ECOLE	94	47,42%	70	36,08%	32	16,49%	194	1,10%
MAZERIER	118	53,39%	87	39,37%	16	7,24%	221	1,26%
MONESTIER	217	70,45%	37	12,01%	54	17,53%	308	1,75%
MONTEGNET SUR L ANDELOT	90	54,22%	52	31,33%	24	14,46%	166	0,94%
NADES	72	52,55%	47	34,31%	18	13,14%	137	0,78%
NAVES	45	36,29%	66	53,23%	13	10,48%	124	0,71%
POEZAT	58	59,18%	32	32,65%	8	8,16%	98	0,56%
SAINT BONNET DE ROCHFORT	368	76,35%	57	11,83%	57	11,83%	482	2,74%
SAINT GERMAIN DE SALLES	159	54,08%	113	38,44%	22	7,48%	294	1,67%
SAINT PONT	290	76,12%	50	13,12%	41	10,76%	381	2,17%
SAINT PRIEST D ANDELOT	94	71,76%	15	11,45%	22	16,79%	131	0,75%
SAULZET	175	74,79%	27	11,54%	32	13,68%	234	1,33%
SERBANNES	354	74,53%	62	13,05%	59	12,42%	475	2,70%
SUSSAT	93	72,66%	15	11,72%	20	15,63%	128	0,73%
TARGET	187	69,26%	18	6,67%	65	24,07%	270	1,54%
TAXAT SENAT	53	40,15%	64	48,48%	15	11,36%	132	0,75%
USSEL D ALLIER	111	82,22%	9	6,67%	15	11,11%	135	0,77%
VALIGNAT	11	16,67%	39	59,09%	16	24,24%	66	0,38%
VEAUCE	41	67,21%	18	29,51%	2	3,28%	61	0,35%
VICQ	149	63,14%	60	25,42%	27	11,44%	236	1,34%
VOUSSAC	314	70,72%	43	9,68%	87	19,59%	444	2,53%
Total	10 371	59,00%	3 680	20,93%	3 528	20,07%	17 579	100,00%

ANNEXE 4A ARS - Détail des non conformités

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE				CHIMIE								
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité				
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
MELANGE	6	0	0%	0	0%	12	0	0%	3	25%	7,50	10,00	8,70
PESCHADOIRES - TRT LOUCHADIERE	3	0	0%	0	0%	11	0	0%	0	0%	7,70	8,00	-
RESERVOIR BEGUES (départ réseau Allier)	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	3	50%	8,00	9,00	8,90
RESEAU SIOULE ET BOUBLE	47	0	0%	0	0%	51	0	0%	1	2%	7,50	10,00	-
LA VERNUE (Mazerier)	5	0	0%	0	0%	5	0	0%	3	60%	< 5,0	< 5,0	7,25
RESEAU GANNAT - MAZERIER	12	0	0%	0	0%	13	0	0%	6	46%	-	-	-
RESEAU GANNAT - MELANGE	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	0	0%	6,70	8,00	-
RESEAU BOIS RANDENNAIS	6	0	0%	0	0%	6	0	0%	0	0%	< 5,0 *	< 5,0 *	5,60 *

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentant ce réseau.

LLLLLLLLL

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les fiches d'information aux abonnés, sur la qualité des eaux distribuées prennent en compte les analyses en réseau et au point de mise en distribution.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

<p>R= Nbre analyses non conformes x 100 Nbre d'analyses prises en compte</p> <p>0 < R < 5 : Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables 5 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée R > 70 : Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, mettre en oeuvre les dispositions édictées par les arrêtés de DUP pour la protection des ressources et faire respecter les mesures prises dans ce cadre.
- réaliser une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Conclusion

Page : 2/2

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :

- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, mettre en oeuvre les dispositions édictées par les arrêtés de DUP pour la protection des ressources et faire respecter les mesures prises dans ce cadre.
- réaliser une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de m alveillance et le transmettre au préfet (article R.1321 -23 du Code de la Santé Publique).
- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).

Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Synthèse de l'autocontrôle « Qualité de l'Eau potable » **Année 2020**

Distribuer une eau de qualité constante est une des principales préoccupations du SIVOM de Sioule et Bouble. La surveillance de la qualité des eaux répond à une obligation réglementaire. En effet, le Code de la santé publique (art L1321-1) prévoit que toute personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau surveille en permanence la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qu'elle produit et/ou qu'elle distribue.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) réalise des contrôles réglementaires sur tout le réseau, afin de vérifier si la qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes en vigueur. 195 contrôles de l'ARS de l'Allier en 2020 ont permis de mettre en évidence que 100% des analyses réalisées étaient conformes vis à vis des paramètres bactériologiques et 100% étaient conformes vis-à-vis des paramètres physicochimiques.

En complément le Syndicat a un service chargé de la réalisation de l'autocontrôle de la qualité des eaux distribuées (laboratoire en régie) et du bon fonctionnement des usines de traitement d'eau potable.

- En ce qui concerne l'autocontrôle, des séries de mesures sont réalisées chaque mois sur l'ensemble des 43 réservoirs et interconnexions avec les réseaux voisins. Au total 13 paramètres sont suivis à fréquence mensuelle : 8 paramètres de terrain et 5 paramètres bactériologiques sont surveillés pour chacun des points.
- En ce qui concerne le bon fonctionnement des deux usines, des mesures sont réalisées, soit deux fois par semaine, soit de manière hebdomadaire, soit tous les 15 jours, soit mensuellement en fonction de l'usine, du paramètre mesuré, et de la saturation des filtres en ce qui concerne Saint-Ours. Afin de veiller au bon fonctionnement des ouvrages ce sont au total 10 à 12 paramètres qui sont suivis selon le point de prélèvement sur l'usine de Saint-Ours-Les-Roches. Sur la station de traitement de Mazerier 7 à 9 paramètres sont suivis selon le point de prélèvement.

Ces contrôles et suivis de la qualité de l'eau se décomposent en plusieurs phases :

- Des prélèvements avec des analyses de terrain sur site (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, saturation en oxygène, chlore libre, chlore total) sont effectués : en 2020, 293 prélèvements ont été réalisés dans les réservoirs et interconnexions, 112 au niveau de la station de traitement de Mazerier (eau brute, sortie de décanteur et eau traitée) et 120 au niveau de l'usine de traitement de St-Ours-Les Roches (eaux brutes, eau traitée). Certains paramètres sont obtenus grâce à des analyseurs en continu pouvant être lus sur place et à distance sur la supervision.
- D'autres prélèvements sont réalisés, transportés dans une glacière dans un véhicule et analysés en laboratoire :
 - Analyses bactériologiques (coliformes totaux, coliformes fécaux, streptocoques fécaux, flore totale à 22°C et à 37°C), et physico-chimiques (aluminium, matière organique, couleur, magnésium, calcium, TH et TAC) au laboratoire situé au siège du Syndicat,
 - Analyses d'arsenic, vanadium et phosphore total dans un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.
- Ensuite les résultats sont saisis dans un fichier informatique afin de dresser un bilan annuel de la qualité de l'eau sur l'ensemble des ouvrages du syndicat. Le syndicat tient ces résultats à la disposition de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et porte à sa connaissance tout incident pouvant modifier la qualité de l'eau et éventuellement avoir des conséquences pour la santé publique.

I- Les contrôles sur l'eau produite avant distribution

Ressources provenant des coulées sous-basaltiques de Louchadière et Peschadoires

Concernant le réseau desservi par le réservoir des Brayards, les sources d'alimentation n'ont pas changé : un mélange de l'eau captée à Louchadière (taux d'arsenic de 29 à 32 µg/L) et de l'eau de Peschadoires fournie par le SIVOM Sioule et Morge (taux d'arsenic de 11 à 14 µg/L) est réalisé en entrée de station de traitement d'eau potable à Saint-Ours. Toute l'eau issue du captage de Louchadière est utilisée et est complétée par celle de l'exhaure de Peschadoires afin de traiter à un débit de 360 m³/h sur 24 heures.

L'usine de traitement de St Ours permet d'abaisser l'arsenic contenu dans l'eau et d'arriver à un équilibre calco-carbonique étant donné que les eaux brutes sont toutes les deux agressives. Les mesures des TAC et des TH sur les eaux brutes et l'eau traitée sont donc effectuées. L'eau traitée sortant de l'usine est envoyée vers les réservoirs de Saint-Ours, où elle est mélangée une nouvelle fois à de l'eau de Peschadoires chlorée. En effet, le débit de l'usine seule ne suffit pas à satisfaire les besoins des deux syndicats.

Si un dépassement de la norme en arsenic est constaté, le SIVOM peut solliciter auprès du SIVOM Rive Gauche Allier un approvisionnement complémentaire en eau de la nappe d'Allier pour abaisser la teneur en arsenic au réservoir de La Serre.

Aucun dépassement des normes en vigueur en arsenic n'a été constaté en 2020, ni par l'ARS, ni par le syndicat lors de prélèvement d'autocontrôles.

Ressource provenant des eaux de surface de la Sioule

En ce qui concerne le réseau desservi par le réservoir du Léry (essentiellement ville de Gannat), l'eau brute est prélevée dans un bief parallèle à la rivière la Sioule au lieu-dit « La Vernue », puis refoulée par pompage jusqu'à la station de traitement située au lieu-dit « La Contrée des deux Boules ». Ces deux installations sont situées sur la commune de Mazerier.

Le traitement se fait par un processus de préoxydation, coagulation/floculation, décantation, filtration sur filtre à sable, neutralisation, désinfection. Les réactifs utilisés pour le traitement de l'eau sont donc de l'hypochlorite de soude (javel), du sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium, du polymère, du carbonate de sodium, de l'ozone et du chlore gazeux.

En 2020 la station a connu des problèmes de traitement. En effet à partir du mois de mai, il a été difficile voire impossible d'avoir un traitement correct, malgré de multiples jar-tests effectués afin de trouver les taux de réactifs optimaux. Après avoir éliminé plusieurs causes possibles (nettoyage des décanteurs, lit de boue de mauvaise qualité, coagulant ou floculant inadapté, eau trop peu chargée en matière organique...), il semblerait que le problème vienne du mauvais état des tuyaux d'arrivée d'eau brute dans le décanteur, causant des survitesses, le lit de boue n'étant ainsi pas homogène. Des réparations de ces tuyaux permettrait peut-être de régulariser la situation. Le syndicat est en attente de devis. La station de traitement de Mazerier est à l'arrêt depuis le 23 octobre 2020 et Gannat est intégralement alimenté par la station de traitement de Saint-Ours-Les-Roches.

Il est aussi nécessaire de préciser que les paramètres COT (Carbone Organique Total), conductivité et équilibre calco-carbonique ne respectent pas toujours les références de qualité sur la station de traitement de Mazerier et sur le réseau de Gannat. Ceci est dû à :

- La présence de matière organique dans l'eau traitée malgré le traitement actuel. Pour y remédier, il faudrait que la station de traitement comporte une étape supplémentaire de traitement de l'eau par filtration sur charbon actif,
- Une eau agressive et peu minéralisée, amenant à une conductivité faible (<200µS/cm), un TAC et un TH faibles, donc pas à l'équilibre calco-carbonique. Pour y remédier, une minéralisation des eaux serait à rajouter sur la station de traitement de Mazerier.

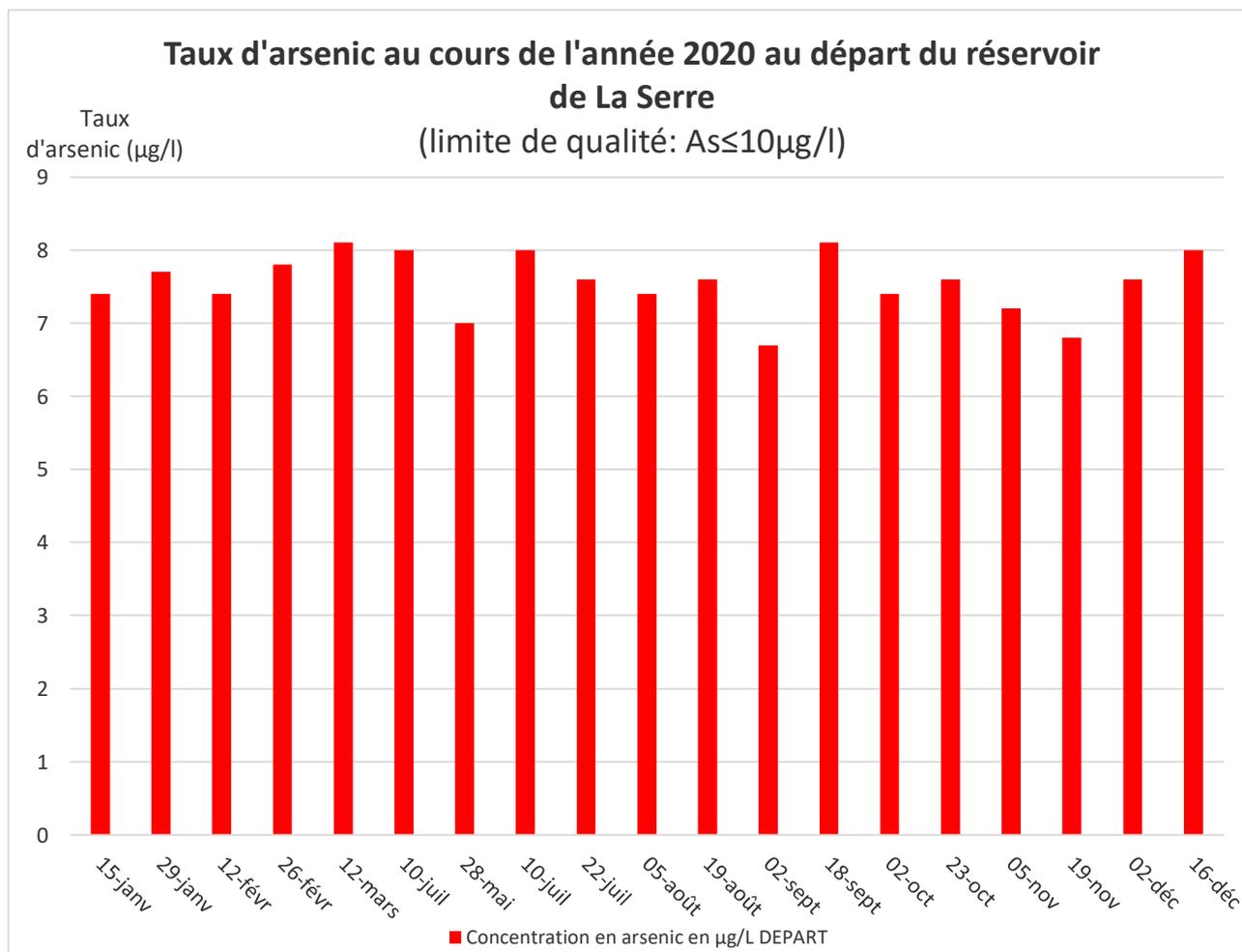
Ressource provenant des eaux de surface de l'Allier

Cette ressource ne concerne que le réseau Bois Randenais, entre le réservoir du Bois Randenais et le réservoir des Rocs. Le reste du territoire de la commune de Brugheas est alimenté par le réseau Sioule et Bouble.

Les résultats d'analyses faites par l'ARS sont 100% conformes.

II - Les contrôles sur l'eau distribuée au niveau du réseau situé dans l'Allier :

II- 1 - Suivi spécifique du paramètre arsenic au départ de la distribution



Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat, l'évolution du taux d'arsenic au départ du réservoir de La Serre au cours de l'année 2020 est visualisable dans le graphique précédent. Lorsqu'une partie de l'eau de ce réservoir provient de l'interconnexion avec Rive Gauche Allier, le prélèvement est effectué à l'arrivée afin de poursuivre le suivi qualitatif de l'usine de traitement de Saint-Ours.

En 2020, la teneur moyenne en arsenic au niveau du réservoir de La Serre (Bègues) est de 7,55 $\mu\text{g/litre}$.

II- 2 - Autres suivis du réseau de distribution

Dans le cadre de l'autocontrôle du syndicat en 2020, il y a eu une non-conformité bactériologique aux limites de qualité (présence de streptocoques fécaux au réservoir de Nades Chamberon suite à un épisode de turbidité sur l'eau de la ressource de Peschadoires).

Les références de qualité concernant les coliformes totaux, la flore totale (totalité des bactéries présentes, pathogènes ou non), la turbidité, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous ont été dépassées sur 16,38% des prélèvements. Les sites sensibles sont :

- Les réservoirs tampons et réservoirs éloignés à faible tirage. En effet, le temps que met l'eau pour atteindre ces réservoirs et le temps de séjour dans ces derniers sont parfois longs. La présence de chlore est plus faible et une présence bactérienne a donc plus de chances de se développer. Une eau stagnante perd en oxygène et en chlore, et sa turbidité ainsi que son pH auront tendance à augmenter.

- Les extrémités des antennes sur lesquelles le tirage est faible. En effet, l'eau a tendance à y stagner et perd alors de sa qualité physico-chimique et bactériologique.
- Les secteurs alimentés par les eaux de surface faiblement minéralisées de la station de traitement de Mazerier et ayant donc une conductivité assez faible.

Une eau dépassant ces références de qualité (coliformes totaux, flore totale à 22°C et à 37°C, température, pH, turbidité, conductivité, taux d'oxygène, aluminium) est considérée comme conforme, mais le nécessaire doit être fait pour améliorer sa potabilité : désinfection, purge, changement des taux de réactifs en station de traitement. De plus, un pH un peu élevé ou une conductivité basse est moins problématique et amène à moins d'inconfort aux abonnés qu'une turbidité élevée ou la présence de bactérie pathogènes.

Pour éviter ces dépassements dans les sites le plus sensibles, certaines précautions sont prises :

- Une désinfection au chlore gazeux est réalisée dans trois réservoirs du syndicat (Veauce, Ussel et Le Mont-Libre à Gannat). Le réservoir des Rocs à Brugheas et le réservoir de Fleuriel sont équipés d'une pompe doseuse d'eau de javel afin de garder un taux de chlore minimum jusqu'au bout du réseau.
- Les réservoirs tampons, fonctionnant en réserve de secours, sont mensuellement mis en distribution afin de renouveler l'eau de ceux-ci et préserver la qualité de l'eau. Les réservoirs de Saint-Bonnet, du Mercuriol et de Monestier sont équipés de purges automatiques afin que le remplissage se fasse avec de l'eau de qualité. Le réservoir de Bellenaves, ayant des problèmes de turbidité et des taux d'oxygène bas amenant à faire des purges manuelles, en sera également équipé prochainement.
- Des purges (extrémité des antennes) sont régulièrement réalisées pour renouveler l'eau, limiter les risques de développement bactérien et empêcher une dégradation physico-chimique de l'eau.

Les taux de pesticides sont très faibles voire non détectables.

III – Synthèse des résultats d'auto-surveillance sur le réseau

Les tableaux ci-après présentent la synthèse des données issues de **l'activité d'auto-surveillance du syndicat**, en termes de nombre de contrôles, de conformités/non conformités, selon le type d'analyses (bactériologique, physicochimique), selon les points de surveillance et les ressources concernées.

III - 1 - Réseau desservi à partir du réservoir de La Serre (Bègues) :

Le tableau ci-après synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au niveau du réservoir de La Serre dans la partie gauche. Il concerne l'eau en provenance du Puy de Dôme (eau produite à la station de Saint Ours en mélange avec l'eau de Peschadoires). La partie droite du tableau synthétise la qualité de l'eau sur le réseau desservant les communes rurales du SIVOM.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		16	0	100%	472	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	8	0	100%	236	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	8	0	100%	236	1	99,58%
Paramètre physico-chimique		19	0	100%			
Arsenic As	<10 µg/L	19	0	100%	/	/	/

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir La Serre : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		24	0	100%	681	9	98,68%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	8	0	100%	227	9	96,04%
Flore totale à 37°C	Variation inférieure à un facteur de 10	8	0	100%	227	0	100%
Flore totale à 22°C	Variation inférieure à un facteur de 10	8	0	100%	227	0	100%
Paramètres physico-chimiques		48	0	100%	1362	43	96,84%
Température	<25°C	8	0	100%	227	0	100%
pH	De 6 à 9	8	0	100%	227	18	92,07%
Turbidité	< 2NTU	8	0	100%	227	7	96,92%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	8	0	100%	227	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	8	0	100%	227	7	96,92%
Saturation en oxygène	> 70%	8	0	100%	227	11	95,15%

D'un point de vue bactériologique, il y a eu une non-conformité sur le réseau en 2020 (limite de qualité).

D'un point de vue physico-chimique, les eaux des réservoirs tampons et les interconnexions n'ont pas toujours respecté les références de qualité (long temps de séjour), amenant à des taux d'oxygène bas, des pH et parfois des turbidités hautes. Il y a eu une non-conformité au réservoir d'Ussel-D'Allier suite à un épisode de turbidité de la ressource de Peschadoires (limite de qualité).

La mise en place de manœuvres de renouvellement de l'eau de certains ouvrages (purges ou mise en distribution/marnage) et de désinfections ponctuelles et complémentaires ont permis de remédier à la situation.

III - 2 - Réseau desservi à partir du réservoir du Léry (Gannat) :

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats des prélèvements de l'autocontrôle réalisé au départ de la station de traitement de Mazerier et du réservoir du Léry d'un côté, ainsi que des réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-D'Andelot (desservi par le Mont-libre) de l'autre.

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry : Départ Réseau			Réseau de distribution : Départ Réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-d'Andelot		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		16	0	100%	22	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	8	0	100%	11	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	8	0	100%	11	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Station de Mazerier/Réservoir du Léry : Départ Réseau			Réseau de distribution Départ Réservoirs du Mont-Libre et de Saint-Priest-d'Andelot		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		24	2	91,67%	33	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	8	0	100%	11	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	8	1	75%	11	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	8	0	100%	11	0	100%
Paramètre physico-chimique		342	14	95,91%	66	0	100%
Température	<25°C	50	0	100%	11	0	100%
Aluminium Al	<200 µg/L	42	1	97,62%	/	/	/
pH	De 6 à 9	50	0	100%	11	0	100%
Turbidité	<2NTU	50	0	100%	11	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	50	13	74%	11	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	50	0	100%	11	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	50	0	100%	11	0	100%

La conductivité est régulièrement inférieure aux normes en vigueur, l'eau étant faiblement minéralisée.

En raison de dysfonctionnements sur la station de traitement de Mazerier, une mesure d'aluminium supérieure à la norme en vigueur a été faite.

La flore totale a été indénombrable une fois au Léry. Une augmentation du chlore a remédié au problème.

III - 3 - Réseau de la commune de Brugheas :

Grâce à l'interconnexion entre le réseau du SIVOM Sioule et Bouble et le réseau de Brugheas, ce dernier a depuis 2017 deux ressources. Il est en majorité desservi par le réservoir des Diagots (eau provenant de Saint-Ours-Les-Roches).

Seul le réseau « Bois Randenais » est encore desservi en partie par la station de traitement Claude DECLOITRE (Bellerive sur Allier), appartenant au SIVOM de la Vallée du Sichon, via le réservoir du Bois Randenais par pompage ou par le réservoir des Rocs gravitairement. L'eau arrivant au Bois Randenais étant de l'eau de surface prélevée dans l'Allier pouvant avoir une forte consommation en chlore, une chloration au réservoir des Rocs est essentielle pour éviter toute présence de bactéries pathogènes (chloration à l'eau de javel).

En 2020, l'autocontrôle s'est porté sur les réservoirs des Rocs, du Bois Randenais, des Taureaux et le surpresseur des Maussangs. Des mesures complémentaires de chlore hebdomadaires ont été réalisées afin de régler au mieux la pompe doseuse de javel et étalonner l'analyseur en continu. Le tableau ci-dessous rapporte un bilan de cet autocontrôle sur le réseau de Brugheas :

Limites de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		18	0	100%	48	0	100%
Coliformes fécaux	0/100mL à 44°C	9	0	100%	24	0	100%
Streptocoques fécaux	0/100mL à 37°C	9	0	100%	24	0	100%

Références de qualité (mesures de l'autocontrôle)		Réservoir du Bois Randenais : Départ réseau			Réseau de distribution : Départ autres réservoirs		
		Total analyses	Non-conformité	% conformité	Total analyses	Non-conformité	% conformité
Paramètres bactériologiques		27	1	96,3%	72	0	100%
Coliformes totaux	0/100mL à 37°C	9	1	88,89%	24	0	100%
Flore totale à 37°C	<10/1mL	9	0	100%	24	0	100%
Flore totale à 22°C	<100/1mL	9	0	100%	24	0	100%
Paramètre physico-chimique		54	2	96,3%	144	0	100%
Température	<25°C	9	0	100%	24	0	100%
pH	De 6 à 9	9	0	100%	24	0	100%
Turbidité	<2NTU	9	2	77,78%	24	0	100%
Conductivité	De 200 à 1000µS/cm	9	0	100%	24	0	100%
Oxygène dissous	> 5mg/L	9	0	100%	24	0	100%
Saturation en oxygène	>70%	9	0	100%	24	0	100%

Les limites de qualité sont conformes à 100% pour tout le réseau de Brugheas. En revanche un prélèvement au réservoir du Bois Randenais a révélé des coliformes et une turbidité trop importante. Cela est dû à certains dysfonctionnement de la station de traitement de Bellerive entraînant de la turbidité et surtout une chloration trop faible de la part du SIVOM de la vallée du Sichon. Cette eau étant mélangée à l'eau du réservoir des Rocs, elle-même rechlorée et de bonne qualité, le problème se situe uniquement au Bois Randenais avec un impact très faible étant donné le peu de temps de fonctionnement des pompes du réservoir du Bois Randenais dans une journée.

IV - Les dépenses d'analyses des eaux :

En 2020, le Syndicat a dépensé **1 275,99 € HT** pour le règlement des analyses réalisées par le Laboratoire de contrôle des eaux de La Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de l'autocontrôle qualité.

Par ailleurs, le Syndicat a réglé l'ensemble des dépenses liées aux contrôles sanitaires réalisés par l'Agence régionale de Santé (Allier et Puy de Dôme), soit **7478,81 € HT**.

COMPARAISON DES PRIX ENTRE 2020 ET 2021

Tarifications du SIVOM SIOULE ET BOUBLE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL EN EUROS

Diamètre du compteur	2020			2021		
	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.	€ H.T.	T.V.A. 5.50 %	€ T.T.C.
15 mm	43.50	2.39	45.89	43.50	2.39	45.89
20 mm	43.50	2.39	45.89	43.50	2.39	45.89
25 mm	54.00	2.97	56.97	54.00	2.97	56.97
30 mm	62.00	3.41	65.41	62.00	3.41	65.41
40 mm	78.00	4.29	82.29	78.00	4.29	82.29
50 mm	103.00	5.66	108.66	103.00	5.66	108.66
60 mm	124.00	6.82	130.82	124.00	6.82	130.82
80 mm	160.00	8.80	168.80	160.00	8.80	168.80
100 mm	207.00	11.36	218.36	207.00	11.36	218.36

Les tarifs de l'abonnement n'ont pas été modifié en 2021.

COMPARAISON DU PRIX DU METRE CUBE (m³) D'EAU VENDU

(y compris redevances SMEA et AELB)

Nombre de m ³ d'eau relevés au compteur (1)		Prix du m ³ d'eau SIVOM € HT/m ³	Redevance S.M.E.A* € HT/m ³	Redevances AELB* € HT/m ³		Total prix du m ³ d'eau € HT/m ³	T.V.A. à 5.50% €	Prix du m ³ d'eau € TTC/m ³
				Prélèvement ressource (2)	Pollution domestique			
De 0 à 1 000 m ³	2020	1.71	0.13	0.0330	0.230	2.1030	0.116	2.219
	2021	1.71	0.13	0.0330	0.230	2.1030	0.116	2.219
A partir de 1001 m ³	2020	1.68	0.13	0.0330	0.230	2.0730	0.114	2.187
	2021	1.68	0.13	0.0330	0.230	2.0730	0.114	2.187

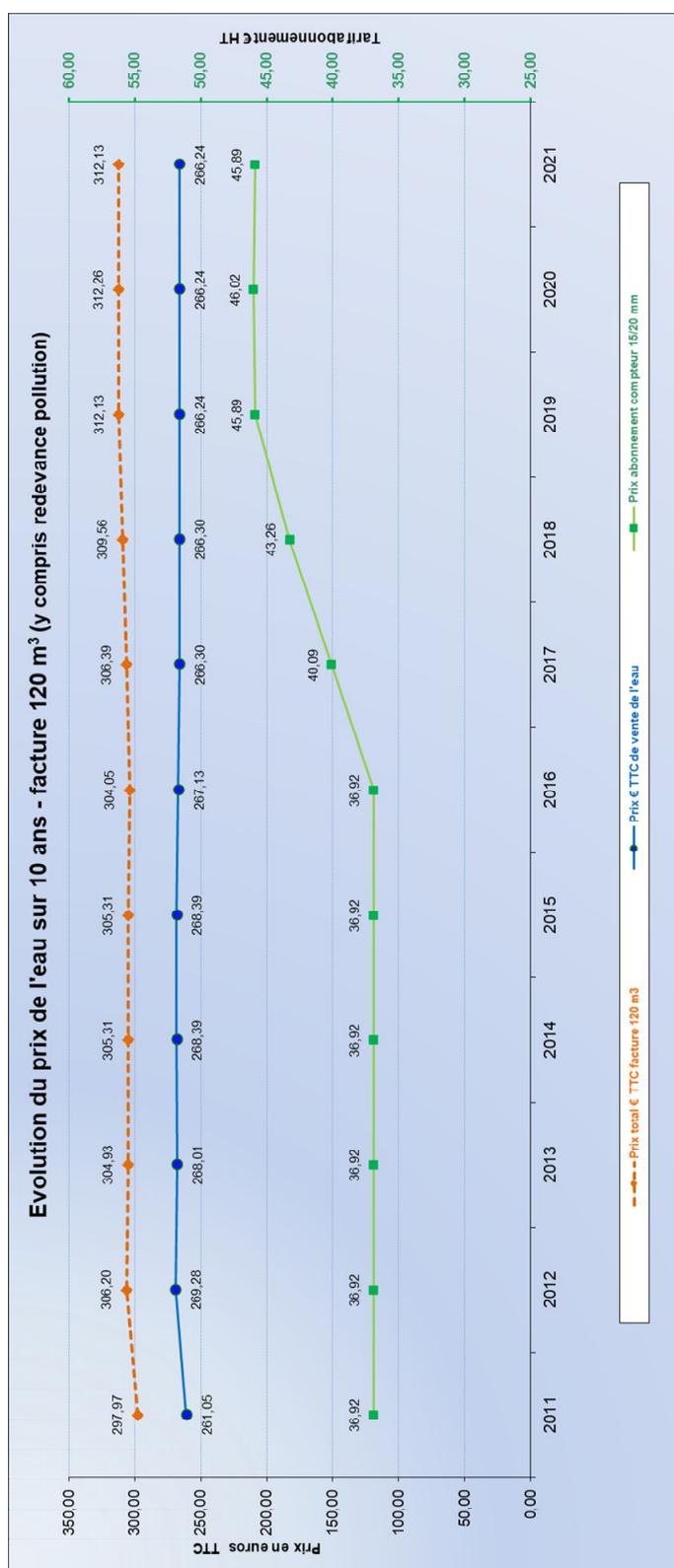
SMEA : Syndicat mixte des eaux de l'Allier / AELB : Agence de l'eau Loire-Bretagne

(1) Tarification ramenée à deux tranches au 01/01/2007

(2) Redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », intégrée au prix du m³ d'eau jusqu'en 2011, a été ressortie sur une ligne spécifique depuis la facturation 2012

ÉVOLUTION DU PRIX DE L' EAU AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Abonnement pour un Ø de 15 mm € TTC	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	36,92	40,09	43,26	45,89	46,02	45,89
Consommation (1) : Prix du m ³ eau € H.T./m ³	1,74	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71
Redevance S.M.E.A.	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
Taxe sur la consommation d'eau FNDAE	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Redevance prélevement sur la ressource AELB	---	0,037	0,037	0,040	0,040	0,040	0,0335	0,0335	0,0330	0,0330	0,0330
Redevance Pollution domestique AELB (2)	0,192	0,250	0,240	0,240	0,240	0,230	0,230	0,230	0,230	0,230	0,2300
Prix du m ³ avec redevances € H.T./m ³	2,062	2,127	2,117	2,120	2,120	2,110	2,104	2,104	2,103	2,103	2,103
T.V.A. à 5.50%	0,113	0,117	0,116	0,117	0,117	0,116	0,116	0,116	0,116	0,1160	0,16
Prix € T.T.C./m ³ d'eau consommée	2,175	2,244	2,233	2,237	2,237	2,226	2,219	2,219	2,219	2,219	2,219
Prix € T.T.C. pour consommation annuelle de 120 m ³	261,05	269,28	268,01	268,39	268,39	267,13	266,30	266,30	266,24	266,24	266,24
Prix € TTC facture globale pour 120 m ³ d'eau annuel	297,97	306,20	304,93	305,31	305,31	304,05	306,39	309,56	312,13	312,26	312,13
Prix du m ³ d'eau en € T.T.C./m ³ (facture 120 m ³ y compris abonnement)	2,48	2,55	2,54	2,54	2,54	2,53	2,55	2,58	2,60	2,60	2,60



**EXEMPLE DE FACTURES TYPES POUR UNE
CONSOMMATION
ANNUELLE DE 120 m³**

ANNÉES 2020 ET 2021

Tarification unique

PRIX DE L'EAU 2020 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 312.27 € TTC, soit 2,60 € TTC/m³

**Recto facture
2020**



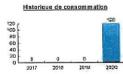
11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail : sivo@sioulebouble.com

Horaires d'ouverture du SIVOM :
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Démarches en ligne sur :
www.sivom-sioule-bouble.com

SIBET : 20009055300047
TVA Intracommunautaire :
FR05 200090553

Note d'information : Si vous avez
souhaité adhérer à la mensualisation,
votre échéancier est au verso de cette
facture.



En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :
04.70.90.02.89

Contrat TAR224-00 AS_030_003022
PI de Conso 39-224-00

Adresse du lieu desservi : 18 LA CHAUMETTE
03140 TARGIET

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
03800 GANNAT

MME MAUZAT CHANTAL
5 GRANDE RUE
03240 LE MONTEY

Facture réelle n° 2020-C10 / 18983 du 31/10/2020
Référence TIPI : 2020-EA-00-18983

Eau
Abonnement du 01/10/2020 au 31/12/2020
Consommation du 28/10/2019 au 15/10/2020

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau 120 m³

Pris TTC du litre d'eau, hors abonnement 0,00222 €

Abonnement 46,02 €

Consommation 285,25 €

Total de la facture TTC 312,27 €

Montant total à payer avant le 15/12/2020 312,27 €

EN ESPÈCES DANS LA UNITÉ DE 2000 OU EN CARTE BANCAIRE MISE AU PRÉSENT TALON AVEC ADRESSE D'UN PARTENAIRE AGRIE AGRIE CONSULTABLE SUR LE SITE <http://www.mts.gouv.fr/infoc> établissement de paiement

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : AEP SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE
Référence : EAU
Etablissement : 20
N° codique : 003022 Nature du rôle : 1

N° contrat : TAR224-00
N° facture : 18983
Exercice : 2020
Date facture : 31/10/2020
Montant : 312,27 euros

MME MAUZAT CHANTAL
5 GRANDE RUE
03240 LE MONTEY

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
38 43
03800 GANNAT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture réelle n° 2020-C10 / 18983 du 31/10/2020 Référence TIPI : 2020-EA-00-18983

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m ³
39-224-00	8030598	15	15/10/2020	80			200	120
Consommation totale								120

Consommation facturée (m ³)								120
Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m ³	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	

Distribution de l'eau							
Abonnement	2020		366 jours	43,60000	43,62	2,40 (5,50%)	46,02
Consommation eau	2019	Tranche 1 à 1000	22 m ³	1,71000	37,62	2,67 (5,50%)	39,99
Consommation eau	2020	Tranche 1 à 1000	98 m ³	1,71000	167,58	9,22 (5,50%)	179,80
Total					248,82	13,69	262,51

Organismes publics							
Redevance SMEA	2019		22 m ³	0,13000	2,86	0,16 (5,50%)	3,02
Redevance SMEA	2020		89 m ³	0,13000	12,74	0,70 (5,50%)	13,44
Redevance prélevement à la ressource	2019		22 m ³	0,03300	0,73	0,04 (5,50%)	0,77
Redevance prélevement à la ressource	2020		89 m ³	0,03300	3,23	0,18 (5,50%)	3,41
Redevance pollution	2020		120 m ³	0,23000	27,60	1,62 (5,50%)	29,12
Total					47,16	2,60	49,76

TVA	Taux	HT	Montant	Total de votre facture TTC	Montant total à payer TTC
5,60%		285,98	16,29	295,98	312,27
				295,98	312,27

Informations
COMPAGNIE CHARGÉ DU RECouvreMENT :
TRESORERIE DE GANNAT _20 Avenue Delarue _03800 GANNAT _Tel : 04.70.90.02.35 _ Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

MODALITES DE RELEMENT :
Par TIP, en retournant le coupon de la facture dûment signé et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe.
En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.
Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement.
Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :
IBAN : FR31 3000 1008 7500 3700 0000 094 BIC : BDFRPP33
Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement.
Par TIP, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.ttip.budget.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :
Identifiant collectif : 037477 Référence TIPI : 2020-EA-00-18983

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :
La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable dans la rubrique et synthèse annuelle de la qualité de l'eau « plus » carte interactive ».
De plus, les dernières analyses sont consultables sur <https://solidites.sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/eau> dès leur validation.
Détail de tous indicateurs en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-338 du 7 avril 2000 (art. R294-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des pénalités de collectifs et établissements publics et locaux.
Tarifaires applicables en vertu de la délibération syndicale n°2019-05-001 du 10/12/2019, minute exécutoire le 6 Janvier 2020.

**Verso facture
2020**

ANNEXE 7 (suite) - Année 2021

PRIX DE L'EAU 2021 SUR FACTURE TYPE DE 120 M³

Total facture 312.14€ TTC, soit 2,60 € TTC/m³



11 Rue Charles Magne
03800 GANNAT
Tel : 04.70.90.02.89
E-mail : sivo@siouleetboule@orange.fr

Contrat
Pt de Conso

Adresse du
lieu desservi :

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
03800 GA

Recto facture 2021

Horaires d'ouverture du SIVOM :
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

SIVOM SIOULE ET BOUBLE
11 RUE CHARLES MAGNE
03800 GANNAT

Démarches en ligne sur :
www.sivom-sioule-et-bouble.com

SIRET : 20009055300047
TVA Intracommunautaire :
FROS 200090553

Note d'information : Si vous avez
souhaité adhérer à la mensualisation,
votre échéancier est au verso de cette
facture.



Facture réelle n° 2021-C03 / 7165 du 31/03/2021
Référence TIPI : 2021-EA-00-7165

Eau

Abonnement du 01/01/2021 au 31/12/2021
Consommation du 04/06/2020 au 16/03/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau	120 m ³	
Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement	0,00222 €	
Abonnement		45,89
Consommation		266,25

Total de la facture TTC 312,14

Montant total à payer avant le 15/05/2021 312,14 €

En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :
04.70.90.02.89

En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou porteur agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/taux-et-modalites-de-paiement>).

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

SIVOM SIOULE ET BOUBLE
11 RUE CHARLES MAGNE
03800 GANNAT

Emetteur : AEP SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Références : EAU
Etablissement : 20
N° codique : 003022 Nature du rôle : 1

à retourner à l'adresse ci-dessous

Exercice : 2021
Date facture : 31/03/2021
Montant : 312,14 euros

TRESORERIE DE GANNAT
20 AVENUE DELARUE
BP 43
03800 GANNAT

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



###

Verso facture 2021

Facture réelle n° 2021-C03 / 7165 du 31/03/2021 Référence TIPI : 2021-EA-00-7165

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m ³
14-319-00	118JA259587	15	16/03/2021	0		120	120	120
Consommation totale								120

Consommation facturée (m ³)							
Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m ³	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement	2021		365 jours	43,50000	43,50	2,39 (5,50%)	45,89
Consommation eau	2020	Tranche 1 à 1000	88 m ³	1,71000	150,48	8,28 (5,50%)	158,76
Consommation eau	2021	Tranche 1 à 1000	32 m ³	1,71000	54,72	3,01 (5,50%)	57,73
Total					248,70	13,68	262,38
Organismes publics							
Relevance SMEA	2020		88 m ³	0,13000	11,44	0,63 (5,50%)	12,07
Relevance SMEA	2021		32 m ³	0,13000	4,16	0,23 (5,50%)	4,39
Relevance prélèvement à la ressource	2020		88 m ³	0,03300	2,90	0,16 (5,50%)	3,06
Relevance prélèvement à la ressource	2021		32 m ³	0,03300	1,06	0,06 (5,50%)	1,12
Relevance pollution	2021		120 m ³	0,23000	27,60	1,52 (5,50%)	29,12
Total					47,16	2,60	49,76
TVA Taux HT Montant				Total de votre facture TTC			
5,50%	295,86	16,28		295,86	16,28		312,14
Montant total à payer TTC				312,14			

Informations

COMPTABLE CHARGÉ DU RECOURS :
TRESORERIE DE GANNAT, 20 Avenue Delarue, 03800 GANNAT, Tel : 04.70.90.02.89 - Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

MODALITES DE REGLEMENT :

Par TPI, en retournant le coupon de la facture dans l'avis et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'adresse de l'enveloppe jointe.

En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TPI, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement.

Par mandat ou chèque bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

(BAN : FIB1 3000 1008 7500 3700 0000 0048C - R0FEFPFPCIT)

Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par TPI, sur le site sécurisé du Trésor Public, www.tpi.budget.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectif : 037477

Référence TPI : 2021-EA-00-7165

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Maire, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône Alpes www.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/la-qualite-de-votre-eau-potable dans le "rubrique" "qualité annuelle de la qualité de l'eau" > "carte interactive".

De plus, les dernières analyses sont consultables sur <https://solidites.sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eau/par> dès leur validation.

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L. 252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-318 du 7 avril 2000 (art82342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Tarifations appliquées en vertu de la délibération préfectorale n°2020-06-008 du 15/12/2020, rendue exécutoire le 15 décembre 2020.

ANNEXE 8A

PERIMETRE DE COMPETENCE DU SPANC DU SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE			
<u>41 COMMUNES RATTACHEES AU 1^{er} JANVIER 2020</u>			
<u>ComCom St Pourçain Sioule Limagne</u>			<u>ComCom de la Région de Montmarault</u>
COMMUNES INTEGREES AU SPANC DU SIVOM SIOULE ET BOUBLE			
ANCIENNE CC BASSIN DE GANNAT <ul style="list-style-type: none">▪ BEGUES▪ BIOZAT▪ BROUT-VERNET▪ CHARMES▪ ESCUROLLES▪ GANNAT▪ JENZAT▪ LE MAYET D'ECOLE▪ MAZERIER▪ MONTEIGNET SUR ANDELOT▪ SAINT-BONNET DE ROCHEFORT▪ SAINT-GERMAIN-DE-SALLES▪ SAINT-PRIEST D'ANDELOT▪ SAULZET▪ POEZAT	ANCIENNE CC SIOULE COLETTES ET BOUBLE <ul style="list-style-type: none">▪ BELLENAVES▪ CHEZELLE▪ CHOUVIGNY▪ COUTANSOUZE▪ EBREUIL▪ ECHASSIERES▪ LALIZOLLE▪ MONESTIER▪ NADES▪ NAVES▪ SUSSAT▪ TARGET▪ VALIGNAT▪ VEAUCE▪ VICQ	ANCIENNE CC SBASSIN ST POURCINOIS <ul style="list-style-type: none">▪ BARBERIER▪ CHANTELE▪ CHAREIL-CINTRAT▪ CHARROUX▪ DENEUILLE-LES-CHANTELLE▪ ETROUSSAT▪ FLEURIEL▪ FOURILLES▪ TAXAT-SENAT▪ USSEL D'ALLIER	<ul style="list-style-type: none">▪ VOUSSAC
40 COMMUNES			1 COMMUNE

RAPPEL REGLEMENTAIRE **RELATIF A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Afin de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, la loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) de 2006, relatifs à l'assainissement non collectif (ANC), a précisé et complété certains articles dans le cadre de la loi « Grenelle 2 » du 12/07/2010, notamment pour la réalisation d'un contrôle diagnostique dans le cadre d'une vente immobilière.

- Pour rappel, les collectivités compétentes en ANC ont obligation de:
 - définir les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif (carte de zonage d'assainissement avec enquête publique),
 - créer le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) avant le 31/12/2005,
 - réaliser le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes avant le 31/12/12.

- Les particuliers, propriétaires des immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées ont des obligations :
 - mettre en place un dispositif ANC en bon état de fonctionnement et d'entretien,
 - fournir un diagnostic du dispositif ANC existant dans le cadre d'une cession d'immeuble (applicable au 1^{er} janvier 2011),
 - réaliser des travaux dans les 4 ans en cas de problèmes sanitaires ou environnementaux avérés (ramené à 1 an en cas de vente du bien immobilier).

- Les SPANC, s'appuient sur deux arrêtés pour la réalisation des missions de contrôles (contrôles des dispositifs neufs ou réhabilités, vérification périodique de bon fonctionnement) :
 - L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié (par arrêté du 7 mars 2012) fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique $\leq 1,2$ kg/j de DBO5 (soit environ 20 équivalent-habitants)
 - L'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de contrôle des installations ANC (se substituant à l'arrêté du 7 septembre 2009).

EXTRAITS DES ARTICLES DES LOIS PRECITEES
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REPRIS DANS LES CODES LEGISLATIFS

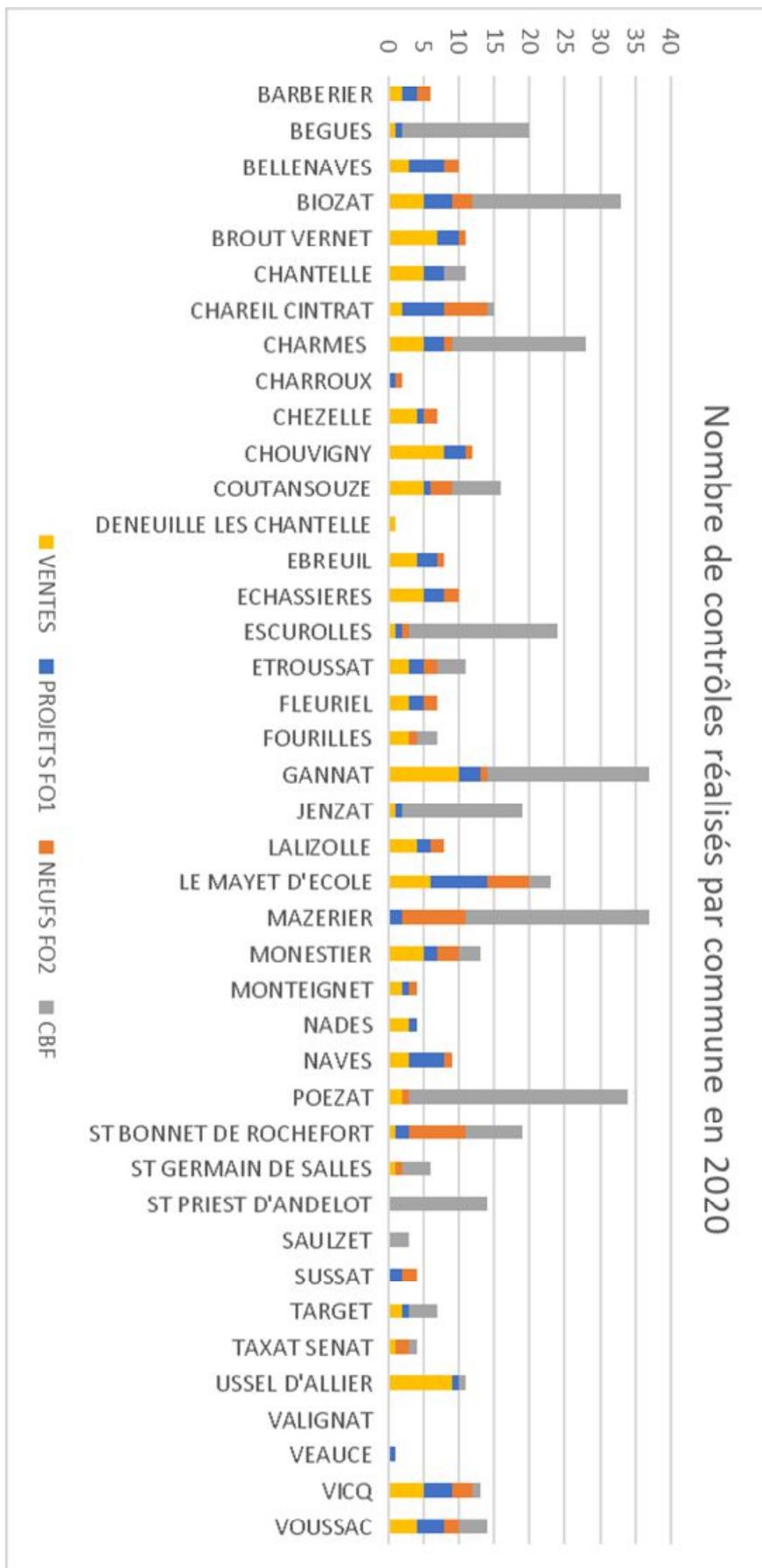
- Article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
« III – Pour les **immeubles non raccordés** au réseau public de collecte, la **commune assure le contrôle** des installations d'assainissement non collectif.
Cette mission consiste :
 1. Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager, et en une vérification de l'exécution. ,
 2. Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, la commune établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution pour l'environnement... ».

- Article L.1331-1-1 du Code de la Santé Publique (CSP) :
I - « les immeubles non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif **dont le propriétaire assure régulièrement l'entretien et qu'il fait périodiquement vidanger** par une personne agréée par le représentant de l'Etat dans le département, afin d'en garantir le bon fonctionnement. ... / ... ,
II – Le **propriétaire** fait procéder aux travaux prescrits par le **document établi à l'issue du contrôle prévu** au III de l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 4 ans suivant la notification de ce document.

- Article L. 271-4 du Code de la construction et de l'habitation
« En cas de non-conformité de l'installation d'ANC, lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente ».

- Article R 431-16 du Code l'Urbanisme
Le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre, selon les cas :
« c) le document attestant de la conformité du projet d'installation d'assainissement non collectif au regard des prescriptions réglementaires, prévu au 1° du III de l'article L.2224-8 du CGCT, dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation ».

Nombre de contrôles réalisés par commune en 2020



ANNEXE 9**INVENTAIRE DU PARC AUTOMOBILE AU 31/12/2020**

Type de Véhicule	Immatriculation	Date d'acquisition	Kilométrage effectué au cours de l'année 2020
Peugeot 208	EM-915-FC	04/05/2017	11 441
Citroën BERLINGO	DH-524-QS	16/07/2014	17 712
Peugeot 308	EA-929-FP	07/03/2016	9 341
Renault CLIO	CX-523-QA	06/08/2013	4 846
Renault KANGOO	ER-123-PK	09/11/2017	21 911
Renault KANGOO	CG-235-RZ	21/06/2012	13 997
Renault KANGOO	CG-160-RZ	21/06/2012	9 703
Renault KANGOO	EY-361-HN	20/06/2018	20 763
Renault KANGOO	EY-716-HN	20/06/2018	21 724
Renault KANGOO	CZ-478-VK	23/10/2013	21 923
Renault KANGOO	DG-757-AY	23/05/2014	20 436
Renault KANGOO	EN-120-ZR	17/07/2017	22 862
Renault KANGOO	DG-737-AY	23/05/2014	16 464
Renault KANGOO	DY-979-EZ	29/12/2015	26 876
Renault KANGOO	FM-970-XJ	01/03/2020	19 849
Renault KANGOO	FM-963-XJ	01/03/2020	8 808
Renault KANGOO	FM-977-XJ	01/03/2020	10 118
Peugeot PARTNER	FR-291-DF	01/06/2020	5 146
Renault Camion benne	EX-258-AF	30/04/2018	10 917
Mercédès Camion grue	2140 VN 03	03/02/2000	1122
IVECO Fougou	CE-899-VN	04/05/2012	13 884
IVECO Fourgon	DV-144-NY	09/09/2015	11 259

Total des kilomètres effectués pendant l'année 2020 = 321 102 Km

Type de Véhicule	N° d'Immatriculation	Date de mise en circulation
Mini-pelle EC 27 C		1 ^{er} avril 2012
Mini-pelle VOLVO CX10025		25 juin 2015
Remorque porte-engins MOIROUD	7857 VM 03	7 Novembre 2008
Remorque porte-engins MOIROUD	CD-578-WQ	11 avril 2012
Remorque porte-engins GOURDON	DS-063-LE	25 juin 2015
Remorque porte-panneaux	2930 TB 03	6 juillet 1999
Remorque porte-feux tricolores	7638 TD 03	6 Juillet 1999
Remorque porte chlore	DS-063-LE	15 juillet 2015
Compresseur ATLAS XAS 48	4800-RX-03	1990
Chargeuse ATLAS sur pneus type AR72E		1995
Chariot TOYOTA	Série 13555	2 septembre 2011